



COMMISSION
Politique

RAPPORT SUR LES SITUATIONS POLITIQUES DANS L'ESPACE FRANCOPHONE

(Mise à jour : 24 janvier 2018)

Présenté par
le Président de la Commission politique
M. Christophe-André Frassa

Au Bureau
de l'Assemblée parlementaire de la
Francophonie

Paris, 1^{er} et 2 février 2018

Rapport sur les situations politiques

Table des matières

1. Suspension, mise sous observation et alerte	1
Suspension	1
Mise sous observation	1
Alerte	2
2. Regard sur les situations politiques dans l'espace francophone.....	3
a. Section suspendue	3
République arabe syrienne	3
b. Section mise sous observation	7
Burundi	7
d. Autres situations politiques	10
Burkina Faso.....	10
Cambodge	12
Cameroun	14
Catalogne	15
Égypte.....	17
Gabon	20
Haïti	21
Liban	22
Mali	24
Maroc.....	28
Niger	29
République centrafricaine	30
République du Congo	35
République démocratique du Congo (RDC)	36
Togo.....	42
e. Veille parlementaire	44
France.....	44
Guinée équatoriale	45
Mauritanie	45
République tchèque.....	45
Rwanda.....	45
Sénégal.....	45

1. Suspension, mise sous observation et alerte

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) est un observateur attentif des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone. Elle joue en ce sens un rôle actif en tant que vigie de la démocratie et elle propose des mesures qui visent à accompagner les États en situation de crise, de sortie de crise et de transition démocratique.

En vertu des *Mécanismes de vigilance démocratique et de sanctions de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie*, adoptés par l'Assemblée plénière le 10 juillet 2017 et annexés aux Statuts de l'APF, trois mécanismes adaptés et gradués de vigilance démocratique ont été mis en place par l'APF :

Suspension

La suspension trouve application en cas de « rupture de la démocratie », de « violations massives des droits de l'Homme » reconnues par la jurisprudence internationale et visées dans les Déclarations de Bamako et de Saint-Boniface, voire en cas où l'ordre constitutionnel d'un État est renversé ou que le parlement de cet État, membre de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, est dissous ou privé de ses pouvoirs.

La suspension d'une section de l'APF a pour effets l'impossibilité d'occuper des postes de responsabilité, de bénéficier d'action de coopération et de participer aux différentes réunions. Lorsque la suspension est levée, une procédure d'accompagnement est automatiquement mise en place pour une période de deux ans et permet à la section concernée d'avoir un accès prioritaire aux actions de coopération de l'APF.

Actuellement, une seule section est suspendue au sein de notre Assemblée :

- **République arabe syrienne** (2011) – La suspension de la section syrienne a été prononcée lors de la Session de l'APF à Kinshasa (2011), en application de l'article 4.1 des Statuts de l'APF, et a été depuis maintenue au vu des persistances des violations des principes fondamentaux prescrits par les Déclarations de Bamako et de Saint-Boniface, ainsi que des violations massives des droits de l'Homme.

Mise sous observation

La mise sous observation est appliquée en cas de « crise de la démocratie » ou de « violations graves des droits de l'Homme » telles que reconnues par la jurisprudence internationale et visées dans les Déclarations de Bamako et de Saint-Boniface.

La section mise sous observation peut participer, sans droit de vote, aux différentes réunions, mais ne peut occuper de postes de responsabilité. Les actions de coopération peuvent être maintenues ou suspendues. Cette mesure remplace la « mise sous observation à titre préventif » utilisée avant l'adoption par l'Assemblée plénière de Luxembourg en juillet 2017 du document *Mécanismes de vigilance démocratique et sanctions de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie*. Lorsque la mise sous observation est levée, une procédure d'accompagnement peut être mise en place pour une

période de deux ans et permet à la section concernée d’avoir un accès prioritaire aux actions de coopération de l’APF.

Actuellement, une seule section est mise sous observation au sein de notre Assemblée :

- **Burundi (2015)** – La mise sous observation du Burundi est en vigueur depuis la Session de l’APF à Berne (2015), et ce, en raison de la crise démocratique en cours et des violations graves des droits de l’Homme commises. Cette mise sous observation est accompagnée de la suspension des activités de coopération institutionnelle.

Une mission d’information et de contacts de l’APF a été dépêchée au Burundi en novembre 2017 afin de rendre compte de la situation politico-sécuritaire du pays. Le rapport et les recommandations de la délégation de l’APF seront présentés aux membres du Bureau lors de la réunion du 1^{er} et 2 février 2018 à Paris.

Alerte

L’alerte est utilisée en cas de risque de crise de la démocratie et / ou de violations de valeurs défendues au sein de l’espace francophone afin notamment d’assurer un suivi attentif de la situation et de proposer, au besoin, à la section concernée des mesures d’accompagnement. L’alerte étant purement préventive, elle ne s’accompagne d’aucune sanction.

Actuellement, la procédure d’alerte ne s’applique à aucune section de notre Assemblée.

Récapitulatif du statut des sections de l’APF

	DÉBUT DE LA SUSPENSION	LEVÉE DE LA SUSPENSION	DÉBUT DE LA MISE SOUS OBSERVATION	LEVÉE DE LA MISE SOUS OBSERVATION
Burundi			Juillet 2015	
République arabe syrienne	Juillet 2011			
République centrafricaine	Juillet 2013	Juillet 2016		

2. Regard sur les situations politiques dans l'espace francophone

Cette section est consacrée aux situations politiques qui ont marqué l'actualité de l'espace francophone au cours des derniers mois. Elle ne concerne pas exclusivement les situations de crise, mais également, dans un esprit d'ouverture, l'actualité politique ayant retenu l'attention au sein des sections membres. De plus, elle se concentre essentiellement sur les faits politiques survenus depuis la dernière Session de l'APF en juillet 2017, bien que les événements antérieurs puissent être abordés pour davantage de compréhension.

Dans un premier temps, il sera question de la situation de la République arabe syrienne, seule section actuellement suspendue au sein de notre Assemblée. Dans un deuxième temps, la situation du Burundi, section mise sous observation depuis juillet 2015 et hôte d'une mission d'information et de contacts de l'APF en novembre 2017, sera traitée. Dans un troisième temps seront abordés d'autres événements ayant retenu l'attention de l'APF au cours des derniers mois et s'étant produits au Burkina Faso, au Cambodge, au Cameroun, en Catalogne, en Égypte, au Gabon, en Haïti, au Liban, au Mali, au Maroc, au Niger, en République centrafricaine, en République du Congo, en République démocratique du Congo (RDC) et au Togo. Il va sans dire que le fait d'être mentionné à ce point ne signifie pas, pour la section concernée, une quelconque condamnation. Il convient en effet de bien distinguer les sections suspendues et mises sous observation de celles simplement citées pour parfaire l'information donnée aux membres de l'APF.

Enfin, une quatrième partie fait le point sur l'actualité parlementaire ailleurs dans l'espace francophone en abordant notamment les différentes élections législatives ayant ponctué la vie parlementaire de nos sections au cours des derniers mois.

a. Section suspendue

République arabe syrienne

SECTION SUSPENDUE DEPUIS JUILLET 2011

La suspension de la section syrienne a été prononcée lors de la 37^{ème} Session de l'APF à Kinshasa (2011), en application de l'article 4.1 des Statuts de l'APF, et a été depuis maintenue au vu des persistance des violations des principes fondamentaux prescrits par les Déclarations de Bamako et de Saint-Boniface, ainsi que des violations massives des droits de l'Homme.

Le conflit syrien a débuté en mars 2011 alors que, dans le sillage du Printemps arabe, des mouvements de contestation populaire sont violemment réprimés par les forces de l'ordre du gouvernement syrien. De manifestations citoyennes réclamant des réformes politiques, la situation en Syrie s'est alors transformée en véritable guerre civile opposant de nombreux acteurs sur des fronts multiples et se complexifiant sans cesse avec l'entrée en jeu des organisations djihadistes et des puissances extérieures.

Le conflit syrien a opposé, dans un premier temps, les forces gouvernementales du Président Bachar al-Assad aux groupes armés rebelles de l'opposition syrienne qui souhaitaient le départ du président.

Loin d'être unifiée, cette opposition syrienne est constituée de rebelles dits modérés, mais aussi de groupes islamistes et djihadistes, notamment les salafistes du Front Fateh al-Sham (ex-Front al-Nosra), liés à Al-Qaïda et réfutant l'organisation terroriste État islamique (EI). Par ailleurs, le régime de Bachar al-Assad combat également l'EI qui, en déclarant l'instauration d'un califat islamiste en Syrie et en Irak en juin 2014, a remis en cause les frontières syriennes et le contrôle du gouvernement syrien sur son territoire national. Enfin, le régime de Bachar al-Assad affronte en outre les Kurdes qui aspirent à une plus grande autonomie politique dans le Nord du pays. Parallèlement, ces mêmes Kurdes, tout comme les armées des rebelles syriens, combattent l'expansion de l'EI. Une alliance militaire arabo-kurde soutenue par les États-Unis – les Forces démocratiques syriennes (FDS) – a ainsi été créée pour lutter contre l'EI. À cette mosaïque s'ajoutent finalement les acteurs extérieurs, principalement la Russie et l'Iran qui appuient le régime syrien, la Turquie, opposée aux Kurdes et qui accompagne l'opposition depuis septembre 2016, la coalition internationale menée par les États-Unis qui s'oppose à la fois au gouvernement de Bachar al-Assad et à l'organisation terroriste EI ainsi que l'Arabie saoudite et le Qatar qui soutiennent les rebelles islamistes salafistes.

Le conflit syrien s'est poursuivi au cours des derniers mois, principalement dans le Nord et le Nord-Ouest. La situation humanitaire demeure encore très alarmante pour des centaines de milliers de Syriens et les négociations de paix, malgré certaines évolutions, n'ont pas connues d'avancées significatives.

Guerre civile et combat contre l'EI

Depuis la prise d'Alep en décembre 2016, le régime de Bachar al-Assad contrôle presque entièrement l'Ouest du pays, où se trouve la majorité de la population. Seules quelques enclaves demeurent sous le contrôle des forces armées rebelles de l'opposition syrienne, notamment la province d'Idleb au Nord-Ouest et la Ghouta orientale, près de Damas. Parallèlement, les efforts à la fois de l'alliance militaire arabo-kurde, soutenue par les États-Unis, et de l'armée syrienne, avec l'aide de la Russie, ont permis un recul significatif du groupe terroriste EI qui a notamment été chassé de la ville de Raqqa, l'un de ses derniers bastions, et de la région orientale de Deir ez-Zor.

Depuis la perte d'Alep, le principal bastion des rebelles syriens est devenu la province d'Idleb, dans le Nord-Ouest du pays. Bien qu'une zone dite de « désescalade » – où toute activité militaire est interdite – y ait été instaurée en vertu des pourparlers d'Astana au printemps dernier, les combats ont repris en septembre. En réponse à une offensive des rebelles contre des positions du régime, les forces aériennes syriennes et russes ont débuté une nouvelle campagne de bombardements contre l'Idleb causant en quelques jours la mort de plusieurs centaines de civils et de rebelles. Les offensives de l'armée syrienne se sont poursuivies, de façon significative à partir de la fin du mois décembre, et lui ont permis de gagner du terrain dans la région : le 22 janvier, 322 villages avaient été reconquis par le régime syrien.

Dans la Ghouta orientale, en périphérie de Damas où les rebelles syriens sont assiégés par les forces du régime de Bachar al-Assad depuis 2013, les combats ont continué ponctuellement au cours de l'été. Un cessez-le-feu a toutefois été signé le 22 juillet, sous l'égide de la Russie. L'accord prévoyait des routes d'acheminement pour l'aide humanitaire à la population et la mise en place d'une zone de « désescalade ». Or, dès le lendemain, les frappes aériennes syriennes ont repris. Au cours des mois

suivant, malgré une diminution des combats dans la région, les bombardements ponctuels des forces de Bachar al-Assad ont été maintenus, causant de nombreuses victimes civiles. Le 12 novembre, un convoi de 24 camions transportant de la nourriture et des médicaments pour 21 500 personnes est entré dans la ville de Douma pour la première fois en trois mois, mais le dépôt où était entreposé un tiers de l'aide a été bombardé. À l'initiative de la Russie, un nouveau cessez-le-feu a été signé à la fin du mois de novembre, mais les frappes de l'aviation syrienne ont repris le 3 décembre.

En ce qui concerna la lutte contre l'EI, la deuxième moitié de l'année 2017 a surtout été marquée par l'offensive lancée en juin par les FDS, avec le soutien de la coalition internationale menée par les États-Unis, afin de prendre Raqqa, la plus importante ville contrôlée par l'EI en Syrie, dans le Nord du pays. Les combats meurtriers ont duré quatre mois. À la mi-octobre, après la conclusion d'un accord, les derniers djihadistes ont évacué la ville avec leurs familles en échange de la libération des civils retenus comme boucliers humains. La bataille s'est terminée le 17 octobre 2017 ; les FDS et la coalition ont pris le contrôle de Raqqa, détruite ou inhabitable à 80 %.

Aux mains des djihadistes de l'EI depuis 2014, la ville de Deir ez-Zor et sa région, dans l'Est du pays, ont aussi fait l'objet au cours de l'année 2017 d'une reconquête, cette fois par l'armée syrienne et ses alliés russes. Débutée en mai, l'offensive menée par les forces de Bachar al-Assad a permis au régime de reprendre entièrement la ville en novembre. En parallèle, les FDS et la coalition menée par les États-Unis ont également lancé une offensive en septembre contre l'EI dans les régions au Nord de Deir ez-Zor, livrant en quelque sorte une course contre les forces du régime syrien pour s'emparer du gouvernorat de Deir ez-Zor, qui comprend un grand nombre de gisements gaziers et pétroliers. Au cours des mois de novembre, décembre et janvier, les offensives se sont poursuivies afin de chasser entièrement de cette région les djihadistes de l'EI.

Alors que plusieurs régions syriennes, à l'exception de l'Idleb, ont connu une accalmie au cours des dernières semaines, un nouveau front s'est ouvert en janvier. Des combats meurtriers ont opposé l'armée turque aux combattants kurdes dans le Nord de la Syrie, la Turquie ayant débuté une offensive visant à déloger de la région d'Afrine, frontalière avec la Turquie, les milices kurdes syriennes, considérées comme des « terroristes » par Ankara. Une cinquantaine de personnes ont été tuées en quelques jours.

Par ailleurs, Damas continue d'être sporadiquement victime d'actes de violence. Le 2 juillet, au moins huit personnes sont mortes dans un attentat suicide. Le 21 août, une roquette lancée sur un centre de foire a fait cinq morts. Le 12 octobre, un kamikaze s'est fait exploser au quartier général de la police syrienne, faisant un mort et plusieurs blessés.

Situation humanitaire

Les victimes civiles du conflit syrien sont très nombreuses et quasi quotidiennes suivant les différents fronts. Au cours de l'automne, ce sont encore plusieurs milliers de personnes, dont plusieurs centaines d'enfants, qui ont perdu la vie, notamment lors des différents bombardements. Le mois de septembre a été particulièrement meurtrier avec plus de 3 000 morts, dont un tiers de civils, principalement lors des frappes aériennes contre le groupe terroriste EI et dans la province d'Idleb.

À ce titre, les combats et les frappes aériennes lors de l'offensive à Raqqa ont causé la mort de 3 250 personnes. De ce nombre, on compte 1 230 civils, dont 270 enfants selon l'*Observatoire syrien des droits de l'Homme* (OSDH). De même, dans la Ghouta orientale, 1 337 civils ont été tués et 9 123 blessés au cours de l'année 2017 par les frappes aériennes et les tirs d'artillerie du régime syrien et de la Russie, selon les *Casques blancs de la défense civile syrienne*, une organisation humanitaire de protection civile. Quant à la région de Deir ez-Zor, l'OSDH fait état de la mort d'au moins 754 civils, dont 140 femmes et 175 enfants, et 1 670 blessés, entre le 10 septembre et le 5 novembre 2017, au plus fort des combats. L'OSDH compte également plus de 300 civils tués dans l'Idleb depuis septembre.

Du reste, de nombreuses villes et villages, au centre des combats, se retrouvent régulièrement assiégés, sans possibilité d'être ravitaillés par des convois humanitaires. Les populations y sont captives avec des ressources alimentaires limitées et les enfants y sont fortement vulnérables à la malnutrition, ce qui entraîne des crises humanitaires alarmantes. Le 23 octobre, le Fonds des Nations unies pour l'enfance (Unicef) a indiqué avoir dénombré dans la Ghouta orientale, au cours des trois mois précédents, 232 enfants en état de malnutrition aiguë sévère, 882 en état de malnutrition aiguë modérée et 1 589 enfants en situation à risque. Bien qu'une cinquantaine de camions d'aide humanitaire de l'ONU et du Croissant-Rouge soient parvenus à entrer dans la région quelques jours plus tard, depuis novembre 2017, aucun convoi humanitaire n'a pu atteindre la Ghouta orientale, ou même la ville d'Idleb au Nord-Ouest.

Depuis 2011, le conflit en Syrie aurait fait plus de 400 000 morts, 5 à 6 millions de déplacés et autant de réfugiés. En novembre, l'ONU évaluait que plus de 13 millions de personnes, dont près de la moitié d'enfants, avaient besoin d'aide humanitaire en Syrie, malgré un relatif recul des violences.

Négociations et efforts diplomatiques

Sur le plan diplomatique, un huitième cycle des pourparlers d'Astana s'est ouvert le 21 décembre, à l'initiative de la Russie, de l'Iran et de la Turquie. Un précédent round de négociations avait eu lieu à la fin du mois d'octobre et s'était achevé sans réelle avancée. La tenue le 30 janvier à Sotchi (Russie) d'un Congrès du dialogue national syrien a par la suite été annoncée. Parrainé par la Russie, la Turquie et l'Iran et discuté lors des dernières négociations tenues à Astana en décembre, ce congrès vise à réunir l'opposition syrienne – incluant les représentants kurdes, malgré les réticences de la Turquie – et le régime de Damas pour chercher des solutions pacifiques à la sortie de crise.

Ces démarches se déroulent en parallèle des efforts de l'ONU qui piétinent depuis plusieurs mois. L'envoyé spécial des Nations Unies pour la Syrie, M. Staffan de Mistura, a travaillé au maintien des pourparlers entre les différents protagonistes du conflit syrien. À l'instar des précédentes rencontres tenues à Genève, le septième cycle de négociation sous l'égide de l'ONU, qui a eu lieu à la mi-juillet, s'est conclu sans que les délégations du gouvernement et de l'opposition parviennent à rapprocher leur position sur la transition politique. En novembre, les différentes factions de l'opposition ont formé un comité unifié, comprenant des représentants de toutes les composantes de l'opposition, en vue de nouvelles négociations qui ont eu lieu du 28 novembre au 14 décembre dernier. Or, ce huitième cycle de pourparlers de paix s'est à nouveau soldé sans résultat tangible. De nouvelles négociations sous l'égide des Nations Unies ont repris le 25 janvier, exceptionnellement à Vienne et non Genève.

Attaque chimique du 4 avril 2017

Le régime de Bachar al-Assad aurait procédé à une attaque chimique le 4 avril 2017 dans la ville de Khan Cheikhoun, causant la mort d'au moins 87 personnes, dont 30 enfants. Le régime syrien a démenti toute possession d'armes chimiques et toute implication dans l'attaque, révélant toutefois avoir dirigé une attaque contre des positions djihadistes ce même jour. La Russie a également défendu le régime, affirmant qu'il y a bien eu frappes de l'armée gouvernementale, mais destinées à un entrepôt djihadiste d'armes chimiques. Des tests menés par l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) ont quant à eux prouvé de manière « irréfutable » l'utilisation de gaz sarin ou d'une substance similaire.

Au cours de l'automne, des enquêteurs de l'ONU ont identifié le gouvernement syrien comme responsable de l'attaque meurtrière, accusant Damas de « crime de guerre ». Le gouvernement syrien a rejeté « catégoriquement » le rapport de l'ONU, l'accusant de « falsifier la vérité ». La Russie a également sévèrement critiqué le rapport.

b. Section mise sous observation

Burundi

SECTION SOUS OBSERVATION DEPUIS JUILLET 2015

La mise sous observation du Burundi est en vigueur depuis la 41^{ème} Session de Berne (2015), et ce, en raison de la crise démocratique en cours et des violations graves des droits de l'Homme commises. Cette mise sous observation est accompagnée de la suspension des activités de coopération institutionnelle.

L'annonce en avril 2015 de la candidature du Président Pierre Nkurunziza à un troisième mandat présidentiel, jugée anticonstitutionnelle par plusieurs opposants, a entraîné dans le pays une montée des mouvements contestataires populaires, réprimés violemment par les forces de l'ordre. S'en est suivie une multiplication des actes de violence et de répression déstabilisant et troublant la société burundaise : tentative de coup d'État en mai 2015, assassinats de plusieurs personnalités politiques, fuite en exil de divers opposants au régime, etc. La situation politique et sécuritaire au Burundi s'est ensuite dégradée. La prolifération des actes de violence s'est poursuivie et les mouvements contestataires populaires ont continué, pour la plupart toujours étouffés violemment par les forces policières. Le gouvernement burundais affirme toutefois depuis le début de l'année 2017 que la crise dans le pays est terminée et que le calme est revenu. Depuis le début de la crise, les violences ont fait de 500 à 2 000 morts, selon les sources. Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) compte également plus de 425 000 Burundais en exil.

Mission d'information et de contacts de l'APF

Les 20, 21 et 22 novembre 2017, le Président de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), M. Jacques Chagnon, a conduit une délégation du Bureau de l'APF au Burundi afin de répondre à l'invitation conjointe des Présidents du Sénat et de l'Assemblée nationale du Burundi, M. Révérien Ndikuriyo et M. Pascal Nyabenda. Face aux sanctions dont est actuellement l'objet la section

burundaise de l'APF, ces derniers ont souhaité qu'une mission de l'APF puisse venir rendre compte de la situation politico-sécuritaire du pays. Cette mission était initialement prévue en avril 2017, mais a dû être reportée en raison de contraintes d'agenda. Par la suite, les membres de la délégation se sont rendus à Bruxelles afin de rencontrer des représentants de l'opposition en exil. Le rapport de la mission de l'APF sera présenté aux membres du Bureau lors de la réunion des 1^{er} et 2 février 2018 à Paris.

Situation politique et sécuritaire

Il semble qu'au cours du second semestre de l'année 2017 les actes de violence et l'insécurité aient diminué au Burundi par rapport aux années 2015 et 2016. Sans signifier un véritable retour à une situation calme et sécuritaire, les actes de violence sont moins systématiques et les cas de disparitions forcées, d'assassinats et d'arrestations arbitraires moins fréquents bien que toujours présents. Le trésorier du parti d'opposition Union pour la paix et le développement (UPD), Léopold Habarugira, aurait ainsi été enlevé le 12 septembre 2017 pendant qu'il se déplaçait à pied avec son épouse à Bujumbura.

De même, l'espace démocratique demeure resserré et contrôlé : au cours de l'automne 2017, la radio de la Chambre de commerce et d'industrie (CCIB FM+) a été suspendue pour trois mois pour un éditorial jugé « contraire à l'éthique professionnelle » selon l'information relayée par plusieurs médias. La radio aurait été sanctionnée pour avoir « diffusé le 18 septembre un éditorial qui a déploré le silence [du] gouvernement après le massacre de réfugiés burundais » en RDC, selon le directeur de la station.

Commission d'enquête internationale

La *Commission d'enquête internationale sur les violations des droits de l'Homme au Burundi* a rendu public en septembre dernier son rapport au Conseil des droits de l'Homme de l'ONU. Les enquêteurs de la Commission, qui se sont vus refuser par les autorités burundaises l'entrée dans le pays, ont recueilli les témoignages de milliers de Burundais en exil et réfugiés dans les pays voisins. Le rapport de la Commission d'enquête fait état d'une utilisation systématique de moyens de torture, d'enlèvements et d'exécutions sommaires à l'encontre d'opposants réels ou supposés, de violences sexuelles, d'arrestations arbitraires et de détentions forcées. « Vu le manque d'indépendance de la justice burundaise et l'impunité » régnant dans le pays, les enquêteurs y appelaient la Cour pénale internationale (CPI) à enquêter sur des crimes contre l'humanité qui auraient été commis par des agents de l'État burundais, notamment des membres du service national de renseignement, de la police et de l'armée ainsi que des Imbonerakure (membres de la ligue jeunesse du parti au pouvoir). À l'instar des rapports intérimaires de la Commission, les autorités burundaises ont rejeté les conclusions soulevées. Des dizaines de milliers de militants du parti au pouvoir, le CNDD-FDD, ont défilé dans les rues de Bujumbura pour dénoncer le rapport qu'ils jugent biaisé et sans effets.

Le 29 septembre 2017, le Conseil des droits de l'Homme de l'ONU a renouvelé pour un an le mandat de la Commission d'enquête. La veille, le Conseil des droits de l'Homme avait en outre adopté une résolution, portée par les pays africains avec le soutien de Bujumbura, demandant au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'Homme (HCDH) de dépêcher au Burundi une équipe de trois experts afin « d'établir la vérité et de veiller à ce que les auteurs de crimes déplorables soient traduits devant les autorités judiciaires au Burundi ». Cette résolution a permis de rétablir les liens avec le HCDH qui avait été rompus par le gouvernement burundais le 11 octobre 2016. Tout comme la Commission d'enquête déjà en place, ces trois experts auront la charge de collecter des informations

sur les violations des droits de l'Homme au Burundi. Or, ces trois experts, contrairement à la Commission, devront transmettre leurs informations aux autorités judiciaires du Burundi qui auront la charge d'établir la vérité.

Projet de révision constitutionnelle

À la suite des consultations populaires tenues à l'été 2016, la *Commission nationale du dialogue inter-burundais* a déposé le 24 août 2016 un rapport recommandant une révision de la Constitution dans le but, notamment, de lever la limitation du nombre de mandats présidentiels. Une portion importante de l'opposition et de la société civile indépendante n'a pas participé à ces consultations. Le 15 février 2017, le Conseil des ministres a adopté un projet de décret visant à créer une commission chargée de proposer un projet d'amendement de la Constitution pour qu'il soit soumis à un référendum. En octobre dernier, le Conseil des ministres a adopté le principe d'un projet de révision de la Constitution qui été rendu public en décembre. Le projet de révision prévoit, à partir de 2020, des mandats présidentiels de sept ans. La composition du Sénat serait amputée des anciens chefs d'Etat et les lois votées à la majorité absolue des députés présents, plutôt qu'au deux tiers. Par ailleurs, les quotas de 60 % d'Hutus, 40 % de Tutsi et au moins 30 % de femmes au gouvernement et au parlement seront conservés. Ces quotas pourront toutefois être supprimés : un délai de 5 ans est en effet accordé au Sénat pour évaluer la possibilité « de mettre fin ou proroger le système de quotas ethniques à l'exécutif, au législatif et au judiciaire après la mise en place des institutions issues de la présente Constitution ». Enfin, l'article 86 édicte qu'« aucune coalition d'indépendants n'est autorisée », une attaque directe à la principale force parlementaire d'opposition, une coalition formée d'indépendants.

Le 12 décembre 2017, le Président Nkurunziza a annoncé le lancement d'une « campagne d'explication » des amendements constitutionnels en vue du référendum prévu en mai 2018. Une campagne référendaire à proprement parler doit par la suite être lancée par la Commission électorale nationale indépendante (CENI). Entretemps, une quarantaine de partisans de l'opposition ont été arrêtés sous prétexte de militer avant l'ouverture officielle de la campagne référendaire, une situation dénoncée par l'opposition qui juge que seuls les militants faisant campagne pour le non sont ciblés, alors que les plus hautes autorités de l'Etat font ouvertement campagne pour le oui.

Dialogue inter-burundais

À l'initiative de la Communauté des États d'Afrique de l'Est, un dialogue politique inclusif inter-burundais s'est tenu sous la facilitation de l'ancien Président tanzanien Benjamin Mkapa. Les trois premières rencontres organisées au cours du premier semestre 2017 à Arusha, en Tanzanie, ne sont pas parvenues à rassembler l'ensemble des acteurs politiques. Le gouvernement burundais refusait de prendre part au dialogue avec l'opposition en exil regroupée au sein de la plateforme du CNARED, qu'il accuse d'être à l'origine des violences que connaît le pays. L'envoyé spécial de l'ONU au Burundi, l'ancien président burkinabè Michel Kafando, s'est rendu à Bujumbura en juin et en octobre 2017 pour s'entretenir avec les représentants du gouvernement, les archevêques locaux et les corps diplomatiques, mais aucune reprise du dialogue n'a alors été annoncée. Le dialogue politique de sortie de crise est donc demeuré au point mort pendant plusieurs mois et sa reprise n'a été annoncée que tardivement au cours de l'automne. Un quatrième cycle de négociations a été prévu à Arusha du 27 novembre au 8 décembre dernier. Le facilitateur Mkapa a ouvertement souhaité que ce nouveau

dialogue se termine par la signature d'un accord entre les partis, le gouvernement burundais ayant finalement accepté de participer aux discussions sous la pression des chefs d'État tanzanien et ougandais. Or, les principaux leaders de l'opposition en exil ont boycotté l'évènement où les membres de leur mouvement, le CNARED, n'auraient pas été invités nommément. De même, la société civile indépendante n'était pas représentée. Des membres de l'opposition politique interne se sont, quant à eux, déplacés à Arusha. Les positions des protagonistes se sont révélées à nouveau irréconciliables et ont donné lieu à une nouvelle impasse politique. Ce quatrième cycle de dialogue s'est ainsi clôturé sans accord entre les parties, ni avancés significatives.

Cour pénale internationale

Le Burundi est devenu le 27 octobre 2017 le premier pays à quitter la Cour pénale internationale (CPI). Tel que le stipule le Statut de Rome, le gouvernement burundais avait notifié officiellement aux Nations Unies son intention de se retirer de la CPI un an plus tôt. A l'appel du gouvernement, des milliers de manifestants ont célébré l'évènement dans les rues de Bujumbura.

Outre les enquêteurs de la Commission d'enquête du Conseil des droits de l'Homme de l'ONU, plusieurs ONG avaient demandé à la CPI d'ouvrir une enquête sur les crimes qui auraient été commis au Burundi depuis 2015, évoquant notamment les nombreuses disparitions forcées recensées, de 800 à 1 200 personnes depuis le début de la crise, selon les sources.

Le 9 novembre 2017, les juges de la CPI ont annoncé qu'ils avaient autorisé, dans une décision rendue sous scellés le 25 octobre, l'ouverture d'une enquête « sur les crimes relevant de la compétence de la Cour qui auraient été commis au Burundi ou par des ressortissants burundais à l'extérieur de leur pays depuis le 26 avril 2015 et jusqu'au 26 octobre 2017 », soit avant le retrait du Burundi. La CPI resterait ainsi compétente pour la période pendant laquelle le Burundi était un État partie du Statut de Rome.

Les présidents tanzanien John Magufuli et ougandais Yoweri Museveni ont critiqué la décision de la Cour d'ouvrir cette enquête, déclarant que cette décision compromettrait les efforts déployés par la Communauté des États d'Afrique de l'Est qui a mis en place un comité chargé d'aider à la résolution du conflit burundais.

d. Autres situations politiques

Burkina Faso

Terrorisme

Sur le plan sécuritaire, le Nord du Burkina Faso demeure la proie d'attaques meurtrières, principalement sur les frontières nigérienne et malienne. La menace terroriste est particulièrement présente dans la province de Soum, au Nord du pays. Un mouvement radical s'est notamment développé autour de la ville de Djibo, limitrophe du Mali, profitant de la faible présence de l'État et de la pauvreté de la population. Depuis juillet dernier, les attaques par des présumés djihadistes se sont succédées et ont entraîné la mort d'une vingtaine de personnes, dont un conseiller municipal et un enseignant dans la nuit du 26 au 27 novembre lors de deux attaques simultanées. De même, trois militaires ont été tués le

17 août lorsque leur véhicule de patrouille a sauté sur un engin explosif improvisé. On dénombre plus de 130 morts en 80 attaques depuis 2015 dans le Nord du Burkina Faso, selon un bilan officiel. En outre, la capitale burkinabè a été touchée par une attaque terroriste non revendiquée le 13 août dans un café-restaurant, faisant 19 morts, dont plusieurs étrangers, et une vingtaine de blessés. Le ministre de la Sécurité, Simon Compaoré, a annoncé en septembre la mise en place d'un nouveau dispositif de sécurité à Ouagadougou et les premières assises nationales sur la sécurité ont réuni dans la capitale près 600 personnes le 24 octobre.

Force militaire conjointe G5 Sahel

Au demeurant, le Burkina Faso poursuit son action dans la lutte contre le terrorisme. Au printemps 2017, le Burkina Faso, le Mali, la Mauritanie, le Niger et le Tchad avait annoncé la création d'une force militaire régionale conjointe, le G5 Sahel, capable de lutter contre la menace terroriste et l'insécurité dans la région, plus particulièrement dans les zones frontalières entre le Mali, le Burkina Faso et le Niger. À la différence des missions des Casques bleus, la force conjointe régionale a la possibilité de s'affranchir des frontières lors de ses opérations anti-djihadistes. Appuyée politiquement et militairement par la France, la force G5 Sahel a également reçu l'aval du Conseil de sécurité de l'ONU. Le financement demeure toutefois l'un des principaux défis de la force conjointe. Le 2 juillet dernier, les Chefs d'État des pays du G5 Sahel se sont réunis en sommet à Bamako et se sont engagés à une contribution de 10 millions d'euros chacun. Le budget de mise en œuvre de la force militaire conjointe a été estimé à 250 millions d'euros. L'Union européenne a promis de verser 50 millions d'euros. La France s'est également engagée dès l'été 2017 à fournir un appui matériel et opérationnel d'une valeur de 8 millions d'euros. Le 30 octobre, les États-Unis se sont à leur tour engagés à offrir une assistance bilatérale aux pays du G5 Sahel, assistance qui pourrait atteindre 60 millions de dollars. Le 8 décembre, le Conseil de sécurité a finalement adopté à l'unanimité une résolution autorisant les Casques bleus de la mission de l'ONU déployée au Mali (MINUSMA) à apporter un soutien logistique et opérationnel à la force régionale naissante du G5 Sahel. Enfin, le 13 décembre, l'Arabie Saoudite et les Émirats arabes unis ont annoncé des contributions à hauteur de 100 millions de dollars et de 30 millions de dollars respectivement. Un sommet est prévu le 23 février à Bruxelles pour augmenter et consolider les offres des donateurs. Entretemps, les pays du G5 Sahel ont annoncé le 8 janvier la création d'un fonds fiduciaire pour gérer l'aide promise à leur force conjointe anti-djihadiste.

Parallèlement à la recherche de soutiens financiers, la nouvelle force G5 Sahel préparait ses premiers déploiements militaires. Le 9 septembre a ainsi été inauguré à Sévaré (Mali) le poste de commandement central de la force conjointe, laquelle est organisée en trois pôles – Ouest, Centre et Est – et comprendra ultimement sept bataillons : deux maliens, deux nigériens, un burkinabè, un mauritanien et un tchadien, pour un total de 5 000 soldats. Soutenues sur le terrain par les militaires français, les premières opérations de la force G5 Sahel ont débuté le 1^{er} novembre dans la zone frontalière entre le Mali, le Burkina Faso et le Niger. Son plein déploiement est prévu d'ici mars 2018.

Assemblée nationale

Le Président de l'Assemblée nationale, M. Salifou Diallo, est décédé subitement le 19 août. M. Alassane Sakandé, du groupe parlementaire *Mouvement du peuple pour le progrès* (MPP), a été élu par les parlementaires le 8 septembre pour lui succéder.

Cambodge

Depuis les élections législatives de 2013, lors desquelles le parti d'opposition *Cambodia National Rescue Party* (CNRP) a connu une percée remarquable, le gouvernement cambodgien, mené par le Premier ministre Hun Sen depuis 32 ans, a resserré l'espace démocratique et a régulièrement ciblé le CNRP et ses représentants, limitant ainsi la voix de l'opposition. L'un des dirigeants historiques de l'opposition cambodgienne, Sam Rainsy, est en exil depuis 2010 pour échapper à des poursuites judiciaires qu'il dénonce comme politiques. En avril 2017, un amendement à la loi sur les partis politiques a entraîné l'interdiction pour les partis d'utiliser la voix, les images ou les écrits de personnes condamnées par la justice, empêchant le maintien de la figure de Sam Rainsy au sein du CNRP. De plus, le CNRP a été accusé d'être une « menace à la sécurité nationale » et d'œuvrer « contre les intérêts du pays ». Or, le CNRP a fait une nouvelle percée aux élections municipales de juin 2017, entraînant l'inquiétude du parti au pouvoir et un durcissement des positions du gouvernement à l'approche des élections législatives en juillet 2018. Au cours de l'automne 2017, le chef de l'opposition officielle parlementaire a été arrêté et le CNRP a été dissous.

Arrestation du chef de l'opposition et président de la section cambodgienne de l'APF

Au début du mois de septembre, le chef de l'opposition officielle et leader du CNRP, Kem Sokha, a été arrêté et mis en examen par les autorités cambodgiennes pour « trahison et espionnage », un crime passible de 30 ans de prison. Le tribunal de Phnom Penh a indiqué que Kem Sokha serait jugé pour « un plan secret et une conspiration passée avec des étrangers ». L'opposant est accusé de vouloir renverser le gouvernement de Hun Sen avec le soutien des États-Unis. Kem Sokha était également président de la section cambodgienne de l'APF.

Les militants du CNRP ont réagi contre la détention de leur chef en déployant à travers le pays de grandes affiches à son effigie. Les députés de l'opposition ont boycotté les séances du parlement pour aller manifester devant la prison isolée où il est détenu. Le 26 septembre, la demande de libération sous caution de Kem Sokha a été refusée par la cour cambodgienne. Ses avocats avaient boycotté l'audience puisque l'accusé n'avait pas été autorisé à y assister. De même, des députés de l'opposition se sont vus refuser l'accès à la salle, l'audience étant tenue à huis clos. Kem Sokha est toujours en détention.

Parallèlement à l'arrestation du leader du CNRP, le chef de la petite formation d'opposition *Parti du pouvoir khmer*, Sourn Serey Ratha, a été condamné à cinq ans de prison le 25 août dernier pour avoir critiqué sur les réseaux sociaux le Premier ministre Hun Sen et les généraux militaires postés à la frontière laotienne.

Fuite en exil de plusieurs parlementaires de l'opposition

Les pressions exercées sur le CNRP et ses représentants ont entraîné la fuite en exil de plusieurs figures politiques de l'opposition : au début du mois d'octobre, près de la moitié des parlementaires de l'opposition cambodgienne avaient fui à l'étranger par crainte des arrestations et des représailles. Plusieurs organisations de défense des droits de l'Homme, dont *Human Rights Watch*, ont dénoncé cette pression sur les opposants politiques et ont dit craindre pour la démocratie cambodgienne, la tenue d'élections justes et libres étant remise en question en l'absence d'opposition.

Parti d'opposition dissous

En octobre, le gouvernement cambodgien a fait une requête auprès de la Cour suprême afin que soit dissous le CNRP, principal parti politique d'opposition, pour « éviter la destruction de la nation ». Le motif légal invoqué par le gouvernement de Hun Sen est la menace que représente pour la sécurité nationale le CNRP, soupçonné d'œuvrer « contre les intérêts du pays ».

Au début du mois de novembre, le Premier ministre Hun Sen a menacé de représailles la vingtaine de députés du CNRP siégeant toujours au Parlement s'ils ne rejoignaient pas les rangs du parti au pouvoir. Sans attendre la décision de la Cour suprême et faisant fi de l'indépendance de la justice, il a annoncé la dissolution du CNRP. Le 16 novembre, le plus haut tribunal du pays a finalement déclaré, sans surprise, la dissolution du CNRP et le bannissement de 118 personnalités de la vie politique pour cinq années. Le parti a été reconnu coupable de préparer une révolution dans le pays, avec l'appui des États-Unis. De plus, les députés du CNRP – dont le nouveau chargé de mission de la Région Asie de l'APF, M. Pol Ham – ont été destitués.

Sanctions internationales

La dissolution du CNRP est apparue pour plusieurs observateurs internationaux, dont l'ONU, l'Union européenne et les États-Unis, comme un signe supplémentaire du glissement autocratique du pouvoir cambodgien, l'exclusion du principal parti d'opposition affectant la légitimité des élections à venir.

En réaction, les États-Unis ont immédiatement annoncé la suspension de tout soutien américain à l'organisation au Cambodge d'élections qui ne seraient pas considérés légitimes. Des restrictions d'entrée sur le territoire américain ont également été imposées par Washington aux représentants du gouvernement cambodgien. En décembre, la Commission européenne a à son tour décidé de suspendre son assistance à la commission électorale cambodgienne pour l'organisation des élections législatives de 2018. La représentation européenne a indiqué qu'un « processus électoral dont le principal parti d'opposition a été arbitrairement exclu ne peut être considéré comme légitime ». À la fin du mois de décembre, la Chine s'est toutefois engagée à maintenir son soutien au Cambodge pour la tenue du scrutin législatif de juillet, en fournissant notamment une assistance technique et matérielle.

Le 14 décembre, le parlement européen a adopté une résolution dénonçant la dissolution du CNRP, résolution à laquelle a répondu deux jours plus tard l'Assemblée nationale cambodgienne dans une déclaration rappelant la légalité du processus de dissolution du CNRP et accusant le parlement européen d'impartialité et d'ingérence.

Fermeture d'ONG et de médias

En août 2017, des mesures prises par le gouvernement et visant les médias et les organisations jugées trop critiques envers le pouvoir ont entravé la liberté de presse et les activités menées par la société civile. Plusieurs médias indépendants et organisations non-gouvernementales (ONG) ont été visés par des enquêtes fiscales agressives et menacés de fermeture. L'ONG *National Democratic Institute* (NDI) a été fermé et ses employés étrangers expulsés, officiellement pour des motifs fiscaux. NDI avait été accusée au cours des semaines précédentes d'aider l'opposition cambodgienne à tenter de renverser le gouvernement. Les radios *Voice of America* et *Radio Free Asia* (RFA) ont également été visées. Au début du mois de septembre, l'un des derniers journaux indépendants du Cambodge, *The Cambodia*

Daily, a été forcé de fermer ses portes après 24 ans d'existence, faute de pouvoir payer les arriérés d'impôt de 6,3 millions de dollars réclamés par le gouvernement, mais contestés par le journal. En novembre, deux journalistes cambodgiens de RFA ont été inculpés d'espionnage et accusés d'avoir transmis des informations « nuisibles à la défense nationale » aux États-Unis, le siège de RFA étant basé à Washington.

Cameroun

Depuis la fin de l'année 2016, le Cameroun est marqué par une crise politique et sociale opposant la population anglophone, qui représente 20 % des 24 millions d'habitants, et la population francophone du pays. En quelques mois, la grève initiée à l'origine par des avocats qui dénonçaient la nomination de juges ne maîtrisant pas l'anglais et l'absence de traduction des documents juridiques s'est rapidement étendue auprès des enseignants, lesquels ont réclamé à leur tour une plus grande représentativité anglophone dans les écoles de langue anglaise. Le mouvement de grève s'est finalement étendu à l'ensemble des acteurs de la société civile anglophone, réunis dans un mouvement dénommé le *Consortium de la société civile anglophone*.

Crise politique et sociale dans les provinces anglophones

Bien qu'interdit par les autorités locales, ce mouvement a multiplié au cours de l'année 2017 les actions pour dénoncer une marginalisation de la communauté anglophone des régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest du pays et le manque d'infrastructures dans les zones anglophones dû à une répartition des richesses jugée déséquilibrée. Les militants ont par ailleurs appelé à un retour au fédéralisme afin que chaque province étatique puisse percevoir les impôts et les taxes des entreprises installées sur son territoire. Les autorités camerounaises ont quant à elles refusé catégoriquement le retour d'un système fédéral. Les protestations spontanées se sont rapidement transformées en grève sociale, en manifestations et en journées « villes mortes ». Parallèlement, les activités du *Consortium de la société civile anglophone* et du *Southern Cameroon National Council* (SCNC) ont été déclarées illégales. Le 31 août, le Président Paul Biya a toutefois décrété l'arrêt des poursuites contre certains leaders et activistes anglophones.

Le 5 septembre, des affrontements entre les gendarmes et la population anglophone ont causé la mort de deux personnes dans un village de la zone de Kumbo, localité de la région du Nord-Ouest. Le 21 septembre, le gouverneur de la ville de Bamenda, capitale de la région du Nord-Ouest, a interdit les regroupements. Plusieurs manifestants ont néanmoins bravé cette interdiction dès le lendemain. Quelques jours plus tard, les autorités de la région du Sud-Ouest ont à leur tour annoncé l'interdiction des attroupements et la mise en place d'un couvre-feu.

Le 1^{er} octobre, jour anniversaire de l'unification officielle des parties anglophones et francophones du Cameroun, les séparatistes anglophones ont proclamé symboliquement une « indépendance » vis-à-vis de Yaoundé. Des heurts ont éclaté entre les manifestants et les forces de l'ordre, faisant au moins 17 morts. Le Secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, a demandé aux autorités camerounaises l'ouverture d'une enquête. Le 4 octobre, le Président Biya a pour sa part appelé au dialogue. Des consultations ont par la suite été organisées par le gouvernement avec différents représentants de la société civile anglophone pour tenter de décrier le climat socio-politique.

Malgré ces efforts, les actes de violence ont continué. Au cours du mois de novembre, près d'une quinzaine de militaires et de policiers ont été tués dans les régions anglophones du pays par des séparatistes présumés. Des couvre-feux et des mandats d'arrêt ont été émis. En décembre, l'armée camerounaise a mené des opérations contre les foyers d'assaillants présumés, mais les attaques se sont néanmoins poursuivies avec le meurtre de quatre gendarmes le 18 décembre dans la localité de Kembong. Au cours de l'automne, les violences en zone anglophone auraient fait fuir près de 5 000 personnes vers le Nigéria.

Terrorisme

Sur le plan sécuritaire, le Cameroun connaît une multiplication d'attentats terroristes revendiqués par le groupe djihadiste Boko Haram, plus particulièrement dans le Nord du pays. Le 13 juillet, une attaque perpétrée par un jeune kamikaze a fait au moins 14 morts et une trentaine de blessés dans un quartier commerçant de la ville de Waza, à la frontière nigériane. Quelques jours plus tard, deux gendarmes ont été tués à Sagmé, dans la même zone, par des djihadistes nigériens du groupe Boko Haram. Au cours des mois d'août et septembre, ce sont au moins 28 personnes, dont deux soldats, qui ont perdu la vie dans des attentats dans l'extrême-nord du pays. En octobre, bien que près de 60 membres présumés du groupe Boko Haram et leurs proches, soit au total environ 350 personnes, se soient rendus aux autorités camerounaises, les violences ont continué. Onze civils ont été égorgés dans la nuit du 29 au 30 octobre dans l'extrême-nord dans une attaque attribuée aux djihadistes de Boko Haram. Le 31 octobre, cinq enfants ont été tués dans un attentat-suicide. Des attentats-suicides ont également eu lieu au cours des mois de novembre et décembre à Zamga, Kolofata et Klerawa.

Catalogne

Au cours des derniers mois, la Catalogne a été le théâtre d'une importante crise politique provoquée par les démarches des autorités catalanes pour accéder à l'indépendance de l'Espagne. Cette nouvelle mobilisation du mouvement indépendantiste catalan a débuté en 2010 au moment où la Cour constitutionnelle espagnole a invalidé une partie du statut d'autonomie de la Catalogne, adopté en 2006. Profitant de cet événement catalyseur pour les indépendantistes, le gouvernement catalan a organisé, en novembre 2014, une « consultation populaire » sur l'indépendance de la région qui fut immédiatement invalidée par le pouvoir central ; l'ancien président du gouvernement catalan, Artur Mas, a été condamné en mars 2017 à deux ans d'interdiction d'exercer toute fonction publique élective et à une amende de 36 500 euros pour l'organisation de ce référendum. L'ancienne vice-présidente du gouvernement catalan et l'ancienne ministre régionale de l'éducation ont également été condamnées. Une nouvelle tentative de sécession fut orchestrée en 2015, puis un nouveau référendum organisé en 2016 à l'arrivée de Carles Puigdemont à la tête du gouvernement catalan, mais ces démarches furent chaque fois jugées illégales par la Cour constitutionnelle.

Référendum sur l'autodétermination de la Catalogne

En juin 2017, le gouvernement catalan a annoncé sa volonté de tenir à l'automne un nouveau référendum sur l'indépendance de la région. Le 6 septembre 2017, le parlement catalan a adopté un projet de loi prévoyant l'organisation en Catalogne d'un référendum d'autodétermination le 1^{er} octobre

suivant. Le texte, définissant le peuple catalan comme « sujet souverain », prévoyait l'élection d'un conseil électoral chargé de surveiller le bon déroulement du scrutin. Jugée anticonstitutionnelle, cette loi a été suspendue dès le lendemain par la Cour constitutionnelle et le parquet général espagnol a annoncé des poursuites contre les dirigeants catalans.

Le 20 septembre, 14 hauts responsables du gouvernement catalan ont été arrêtés par la police espagnole et une quarantaine de perquisitions ont eu lieu en lien avec l'organisation du référendum. Un million de tracts et près de 10 millions de bulletins de vote ont également été saisis. Craignant une utilisation des fonds publics à des fins référendaires, le gouvernement espagnol a suspendu le versement des 1,4 milliard d'euros versés mensuellement aux autorités régionales catalanes suivant le système de financement des régions autonomes espagnoles. Madrid a annoncé qu'elle se chargerait de payer directement les services publics, les fonctionnaires régionaux et autres dépenses du gouvernement catalan. De plus, le procureur général d'Espagne a annoncé que les quelque 700 maires de Catalogne qui appuyaient l'organisation du référendum risquaient des poursuites judiciaires.

Malgré la suspension de la loi adoptée par le parlement catalan et les pressions exercées par Madrid, le Gouvernement catalan a organisé le 1^{er} octobre 2017 le référendum sur l'autodétermination de la Catalogne. La consultation, jugée inconstitutionnelle par la justice espagnole et interdite par Madrid, a été marquée par des interventions policières violentes, faisant plus de 90 blessés, et la fermeture forcée de plusieurs bureaux de vote. Selon les autorités catalanes, 90 % des électeurs ont voté en faveur de l'indépendance. Le taux de participation s'est élevé à 42,3 %. La consultation n'a toutefois pas été assortie des garanties de transparence nécessaires pour un tel scrutin. Le président catalan, Carles Puigdemont, a annoncé la victoire des indépendantistes, mais a suspendu la mise en œuvre de l'indépendance et a demandé une médiation internationale avec Madrid, une option rejetée par le gouvernement espagnol. Des manifestations massives ont suivi l'annonce des résultats. Le 27 octobre, le parlement catalan a adopté une résolution déclarant officielle l'indépendance de la région. La résolution a été adoptée en l'absence des députés de l'opposition qui avaient quitté la chambre. Appliquant l'article 155 de la Constitution espagnole, le gouvernement de Madrid a, dans les heures suivantes, mis la région sous tutelle, destitué le pouvoir exécutif régional, dissous le parlement catalan et convoqué de nouvelles élections régionales. Près de 150 hauts responsables de l'administration catalane auraient également été démis de leurs fonctions. De nouvelles manifestations massives ont suivi ces annonces. Trois jours plus tard, le président Puigdemont, destitué par Madrid, s'est exilé en Belgique avec cinq membres de son gouvernement déchu. Le 8 novembre, la déclaration d'indépendance de la Catalogne a été déclarée nulle et inconstitutionnelle par la Cour constitutionnelle espagnole.

Procédures judiciaires contre les indépendantistes

Au lendemain du référendum, des poursuites ont été lancées par la justice espagnole contre le chef de la police catalane et des responsables indépendantistes dans le cadre d'une « enquête pour sédition ». Plus tard en octobre, les deux dirigeants des principales associations indépendantistes de Catalogne, Jordi Sanchez et Jordi Cuixart, ont été inculpés pour sédition et placés en détention

Le 3 novembre, un mandat d'arrêt européen a été émis par la justice espagnole contre Carles Puigdemont et ses ex-ministres exilés à Bruxelles. Ces derniers se sont rendus à la justice belge qui a renoncé à les incarcérer, les plaçant plutôt en liberté sous conditions avec interdiction de quitter le pays.

Le mandat d'arrêt européen visant Carles Puigdemont a été retiré le 5 décembre par la justice espagnole, seul le mandat d'arrêt espagnol étant maintenu. Le 10 novembre 2017, la Présidente du parlement catalan, Carme Forcadell, a été placée en détention pour « rébellion » et « sédition » à la suite de la déclaration d'indépendance. Elle a été libérée après versement d'une caution de 150 000 euros. Au cours du mois de novembre, une dizaine de ministres régionaux du gouvernement catalan déchu, dont le vice-président Oriol Junqueras, ont également comparu devant le tribunal et ont été placés en détention préventive. Le 11 novembre, des centaines de milliers de manifestants ont réclamé la remise en liberté des dirigeants indépendantistes catalans emprisonnés. Le 22 décembre, la justice espagnole a élargi à six personnalités indépendantistes supplémentaires les poursuites pour rébellion, sédition et malversations.

Élections régionales

Tel qu'annoncé par le gouvernement central espagnol à la suite de la dissolution du parlement catalan, des élections régionales se sont tenues en Catalogne le 21 décembre. Les indépendantistes catalans ont conservé leur majorité au parlement régional, mais n'ont pas obtenu une majorité en voix avec 47,6 % des suffrages exprimés. Les trois partis indépendantistes ont obtenu ensemble 70 sièges sur 135, tandis que le parti anti-indépendance Ciudadanos est le premier parti avec 37 élus. Le taux de participation s'est élevé à près de 82 %.

Le 17 janvier, le parlement catalan a élu à sa présidence Roger Torrent, député du parti indépendantiste Gauche républicaine de Catalogne (ERC). Le vote s'est tenu en l'absence de huit députés indépendantistes, dont Carles Puigdemont, lesquels sont en détention ou en exil volontaire à Bruxelles. Le 22 janvier, le président du parlement a proposé aux députés la candidature de Carles Puigdemont en vue d'une investiture à la présidence de la Catalogne. Considérant les accusations qui pèsent contre le président destitué, l'opposition et le gouvernement ont annoncé qu'ils contesteraient cette candidature devant la Cour constitutionnelle.

Égypte

Depuis quelques années, l'Égypte est le théâtre d'attentats djihadistes récurrents visant à la fois les populations civiles et les forces de sécurité. En réponse à la menace terroriste, l'Égypte s'est dotée en juillet d'un Conseil national pour la lutte contre le terrorisme. Présidé par le Chef de l'État et regroupant des personnalités influentes, dont le cheikh d'Al-Azhar et le pape copte orthodoxe, le Conseil est notamment chargé de créer des opportunités économiques dans les régions où sévit l'extrémisme et de proposer des amendements législatifs pour améliorer la lutte contre le terrorisme.

Terrorisme visant la population civile

Sur le plan sécuritaire, la situation en Égypte demeure précaire. Le pays a à nouveau été victime de plusieurs attaques terroristes au cours des derniers mois, notamment dans la région de la péninsule du Sinaï où l'armée égyptienne combat une branche locale du groupe extrémiste État islamique (EI). La population chrétienne a notamment été la cible de plusieurs attaques terroristes alors que la communauté soufie a été fortement endeuillée. Face à ces attentats meurtriers, le Président Al-Sissi a prolongé pour une troisième fois l'état d'urgence en janvier.

L'attentat terroriste le plus choquant des derniers mois a eu lieu le 24 novembre, dans le Nord-Sinaï. 305 personnes, dont 27 enfants, ont été tuées lors d'une attaque sans précédent contre une mosquée soufie du village de Bir al-Abed à l'heure de la prière. Il s'agit de l'une des plus meurtrières attaques perpétrées en Egypte ces dernières années. Par ailleurs, en juillet, trois touristes ont été tués et trois blessés dans une attaque au couteau commise par un assaillant djihadiste à la station balnéaire de Hourghada, attaque portant un nouveau coup à l'industrie du tourisme en Égypte. Quelques semaines plus tard, sept civils, dont deux femmes et deux enfants, ont été tués dans le Sinaï lors de la tentative d'attaque d'un poste de police avec une voiture piégée qui a explosé avant d'avoir atteint sa cible.

À l'approche des fêtes de fin d'année, les attaques se sont multipliées, notamment contre les chrétiens. Le 22 décembre, une église d'Atfih, à une centaine de kilomètres au Sud du Caire, a été violemment attaquée par une foule scandant des slogans hostiles. Des centaines d'assaillants ont pénétré dans l'édifice religieux, ont détruit le mobilier et ont agressé les chrétiens présents. Les forces de sécurité sont intervenues pour disperser la foule. Le 24 décembre, des hommes masqués ont ouvert le feu sur un café d'Ayat, à 50 km au Sud de la capitale, tuant au moins trois personnes. Le 29 décembre, une dizaine de personnes ont été tuées dans une église de la banlieue sud du Caire lors d'une attaque armée revendiquée par le groupe djihadiste EI. Une attaque armée dans un magasin de Guizeh, à l'Ouest de la capitale, a aussi causé la mort de deux coptes pendant la soirée du nouvel an.

Attaques contre les forces de l'ordre

Par ailleurs, les forces de l'ordre ont continué au cours des derniers mois d'être régulièrement la cible des groupes djihadistes. Depuis juillet, près d'une soixantaine d'agents de l'État – policiers ou militaires – ont trouvé la mort dans des attaques terroristes. Le 11 septembre, au moins 18 personnes sont tuées lors de l'explosion d'un véhicule piégé qui s'était introduit dans un convoi des forces de sécurité dans le Nord du Sinaï. Le 13 octobre, six soldats ont perdu la vie lors de l'attaque par des terroristes armés d'un poste de sécurité à Al-Arish, toujours dans le Nord-Sinaï. Le 20 octobre, ce sont 16 policiers qui ont été tués et 13 autres blessés lors d'une embuscade menée par des combattants islamistes sur la route menant à l'oasis de Bahariya dans le désert au Sud-Ouest du Caire. Enfin, le 28 décembre, six soldats, dont un officier, ont trouvé la mort dans l'explosion de leur véhicule lors d'une opération contre les groupes terroristes de la région du Nord-Sinaï.

À cet effet, l'armée égyptienne a poursuivi au cours des derniers mois ses efforts militaires intenses contre les milices djihadistes pour enrayer la menace terroriste en Égypte, principalement dans la péninsule du Sinaï. Plusieurs dizaines d'opérations militaires ont eu lieu dans cette zone et menées à la mort ou à la neutralisation de près d'une centaine de combattants djihadistes et à la destruction de matériel militaire. De même, les corps policiers ont procédé à de multiples opérations ayant conduit à la mort ou à l'arrestation de plusieurs dizaines de présumés terroristes.

Droits humains

En septembre, l'ONG *Human Rights Watch* (HRW) a présenté un rapport dénonçant les pratiques abusives et la torture de détenus politiques dans des commissariats ou des bureaux de la sécurité nationale à travers le pays, rapport reposant sur des témoignages obtenus en 2016 et 2017. Le gouvernement égyptien a immédiatement dénoncé ce rapport « basé sur des témoignages non documentés » et faisant fi des « progrès réalisés par l'Égypte dans le domaine des droits de l'Homme

ces dernières années ». HRW s'est par la suite plaint que son site Internet ait été bloqué en Égypte à la suite de la diffusion de son rapport. Le 21 décembre, la justice égyptienne a toutefois révélé qu'elle menait une enquête sur les allégations de violations dénoncées par HRW. Débutée en octobre, cette enquête vise à « établir la vérité et prendre les mesures juridiques nécessaires en fonction des résultats ».

Par ailleurs, au cours de l'automne, plusieurs arrestations ont été menées par la police égyptienne en lien avec l'utilisation du drapeau arc-en-ciel, symbole mondial de la communauté LGBT (lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres). Bien que le code pénal égyptien n'interdise pas l'homosexualité, plusieurs hommes ont également été accusés d'« incitation à la débauche » ou de « mépris de la religion » pour des allégations de pratiques homosexuelles. Le 25 septembre, lors d'un concert au Caire d'un groupe libanais très engagé dans la défense des droits des personnes LGBT, une vingtaine de personnes auraient été arrêtées pour avoir brandi le drapeau arc-en-ciel. Elles ont été interpellées pour « indécence publique » et « incitation des jeunes à l'immoralité » et gardées en détention. Par la suite, des dizaines d'autres personnes – 57 personnes selon l'ONG égyptienne *Egyptian Initiative for Personal Rights* (EIPR) – auraient été arrêtées pour des pratiques ou des gestes considérés promouvoir l'homosexualité. Au moins huit auraient été condamnés à des peines d'un à six ans d'emprisonnement au début du mois d'octobre. Le 26 novembre, 14 hommes présumés homosexuels ont à leur tour été condamnés à trois ans de prison pour pratique de relations sexuelles « anormales ». En janvier, certains jeunes accusés d'avoir brandi le drapeau arc-en-ciel lors du concert de septembre étaient encore en détention. Deux ont été libérés sous caution le 2 janvier.

En octobre, des parlementaires ont proposé un projet de loi criminalisant l'homosexualité, le texte prévoyant des peines de prisons pour les personnes de même sexe ayant eu des relations sexuelles dans des lieux publics comme privés. Plusieurs ONG ont dénoncé le projet de loi comme profondément discriminatoire.

Du reste, la justice égyptienne a prononcé une quarantaine de verdicts de peine capitale au cours de l'automne. En septembre, sept personnes ont été condamnées à mort pour leur appartenance au groupe terroriste EI ou leur implication dans le meurtre de chrétiens, un verdict maintenu en appel. En octobre, treize personnes ont été condamnées pour leur appartenance au groupe islamiste Aynad Misr, huit pour l'attaque d'un commissariat de police et onze pour leur implication dans une organisation terroriste et la tentative d'assassinat de deux officiers. Le 26 décembre, quinze hommes reconnus coupables d'attaques terroristes contre des militaires et des policiers ont été exécutés par pendaison. Le 2 janvier, cinq autres personnes ont été exécutées, dont quatre pour un attentat à la bombe.

Enfin, un dirigeant de l'organisation *Union des familles de disparus*, une ONG engagée auprès des proches des victimes de disparitions forcées, a été arrêté le 10 septembre à l'aéroport du Caire alors qu'il se rendait à Genève pour participer à la 113^e session du Groupe de travail de l'ONU sur les disparitions forcées ou involontaires. Il est accusé de diriger une organisation illégale, de diffuser de fausses informations et d'entretenir des liens avec des puissances étrangères.

Élection présidentielle

L'Autorité nationale des élections a annoncé le 8 janvier la tenue du premier tour de l'élection présidentielle en Égypte du 26 au 28 mars prochain et du second tour, le cas échéant, du 24 au 26 avril.

Gabon

Dialogue politique

L'élection présidentielle gabonaise, qui a donné vainqueur le Président sortant Ali Bongo Ondimba en août 2016, a engendré une série de contestations par les partisans de son principal adversaire, Jean Ping, plongeant alors le pays dans une crise postélectorale. Plusieurs mois après le scrutin présidentiel et en dépit de sa validation par la Cour constitutionnelle, Jean Ping et ses partisans continuent de contester les résultats officiels et demeurent mobilisés. Après avoir prêté serment devant la Cour constitutionnelle le 27 septembre 2016, le Président Bongo a de son côté lancé un appel au dialogue politique, lequel s'est ouvert le 28 mars 2017 à Libreville. Après avoir recueilli les propositions de la société civile, le dialogue a réuni quelque 200 participants membres de partis politiques de la majorité et de l'opposition. Le parti de Jean Ping a toutefois refusé de prendre part aux discussions qui ont notamment porté sur les réformes constitutionnelles. Le rapport général a été remis au Président Bongo le 26 mai. Au terme des discussions, les acteurs du dialogue ont convenu d'une dizaine de mesures visant à réformer les institutions.

Quant aux élections législatives qui devaient se tenir le 29 juillet 2017 après un premier report, elles ont à nouveau été repoussées par la Cour constitutionnelle pour permettre la mise en œuvre des réformes électorales et institutionnelles proposées lors du dialogue. Les élections devront se tenir d'ici avril 2018.

Tensions sociales et politiques

À l'approche du premier anniversaire du scrutin présidentiel, les tensions étaient palpables dans le pays. Le 18 août, l'opposant Jean Ping, qui ne reconnaît pas la victoire d'Ali Bongo, a exhorté les Gabonais à « marquer solennellement [son] arrivée au pouvoir » ; à la suite de ces propos, qualifiés d'appel au « trouble à l'ordre public » par les autorités gabonaises, Jean Ping et plusieurs leaders de l'opposition ont été interdits de sortie du territoire, une sanction levée quelques jours plus tard. Le 25 août, des heurts ont opposé des partisans de Jean Ping aux forces de l'ordre. Onze personnes ont été interpellées, neuf ont été écrouées quelques jours plus tard. Des manifestations avaient été organisées dans plusieurs villes du pays, dont Libreville, Port-Gentil, Tchibanga et Oyem. Les manifestations se sont poursuivies au cours du mois de septembre, principalement dans la capitale où plusieurs partisans de l'opposant Jean Ping ont été arrêtés.

Le 13 octobre, un huissier de justice s'est rendu à la résidence de Jean Ping à Libreville pour lui signifier les actes de saisie de ses biens, une procédure faisant suite à sa condamnation en avril 2015 pour une affaire de diffamation en l'endroit d'un conseiller à la présidence.

Modification constitutionnelle

Le Conseil des ministres a adopté à la fin du mois de septembre un projet de révision constitutionnelle afin de mettre en application les recommandations du dialogue politique mené au printemps 2017. Le texte propose de modifier une quarantaine d'articles sur les 119 de la Constitution gabonaise. Il prévoit notamment la mise en application d'un scrutin à deux tours pour l'élection présidentielle. Le texte a été adopté par l'Assemblée nationale le 14 décembre dernier. Le projet de révision de la Constitution est décrié par l'opposition qui dénonce une « monarchisation » du pouvoir. À terme, il s'agira de la septième révision constitutionnelle depuis 1991.

Cour pénale internationale

Enfin, la Cour pénale internationale (CPI) a dépêché, sur requête du gouvernement gabonais, une mission du 20 au 22 juin chargée d'examiner les violences qui ont secoué le pays en août et en septembre 2016. Les quatre experts mandatés doivent transmettre leurs conclusions au parquet de la CPI qui décidera de l'ouverture ou non d'une enquête. En octobre 2017, les autorités gabonaises ont indiqué qu'elles ne donneraient suite à aucune autre demande d'enquête internationale sur les violences postélectorales autre que l'enquête en cours de la CPI. Cette déclaration faisait suite à une demande de la délégation de l'Union européenne au Gabon pour l'ouverture d'une telle enquête.

Haïti

Tensions politiques

En septembre 2017, un mouvement de contestation opposé au budget national 2017-2018, adopté par le Parlement, a paralysé plusieurs quartiers de la capitale haïtienne où de violentes manifestations ont eu lieu et plusieurs commerces et véhicules ont été endommagés. Une grève générale lancée par les syndicats de transports s'est notamment tenue le 18 septembre à Port-au-Prince. Dans un contexte de paupérisation grandissante de la population, l'opposition soutient que ce budget défavorise les Haïtiens les plus pauvres. De plus, plusieurs économistes affirment que cette loi de finance risque d'aggraver l'endettement du pays. Le budget national suscite également la désapprobation du milieu judiciaire, car le montant alloué au système de justice ne suffira pas à payer les salaires des fonctionnaires. Une grève d'une semaine a même été observée en octobre par les juges haïtiens pour dénoncer ce sous-financement.

Au cours de l'automne et en réponse aux critiques, le gouvernement a présenté au Parlement un projet de loi visant à réduire l'impôt sur les revenus les plus faibles, mais cet effort n'a pas suffi à apaiser la contestation populaire qui réclame maintenant le départ du pouvoir du Président Jovenel Moïse. Le 17 octobre, une nouvelle manifestation de plusieurs milliers de personnes à Port-au-Prince a été fermement dispersée par les forces de l'ordre. Le 25 octobre, les dirigeants de l'opposition ont rejeté en bloc l'appel au dialogue lancé par le Président Moïse pour tenter de résoudre cette crise politique.

Départ de la MINUSTAH et mise sur pied de la MINUJUSTH

En avril dernier, le Conseil de sécurité des Nations Unies a annoncé le départ des Casques bleus de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) au cours de l'automne 2017. Déployée en 2004 après le départ du Président Jean-Bertrand Aristide pour aider à endiguer l'escalade de violence, la MINUSTAH a, selon plusieurs observateurs, un bilan mitigé, notamment en raison des scandales de crimes sexuels perpétrés par son personnel et de l'épidémie meurtrière de choléra causée par ses Casques bleus. Les derniers éléments de la mission ont quitté le pays le 5 octobre dernier.

En remplacement de la MINUSTAH, le Conseil de sécurité des Nations Unies a annoncé le déploiement d'une nouvelle mission onusienne : la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH) chargée de soutenir la professionnalisation de la police nationale haïtienne et la

stabilisation des institutions et de l'État de droit. Formée de 1 275 policiers et 350 civils étrangers, la MINUJUSTH a débuté son mandat de deux ans le 16 octobre dernier.

Reconstitution de l'armée haïtienne

En juillet dernier, le ministère haïtien de la Défense a annoncé le recrutement d'une première sélection de 500 jeunes pour la nouvelle armée nationale, plus de 20 ans après la démobilisation des *Forces armées d'Haïti* (FADH) en raison de leur implication dans le coup d'État militaire de 1991. À terme, le ministère de la Défense prévoit une force militaire de 3 000 à 5 000 soldats. Le gouvernement défend cette remobilisation de l'armée, appelée « Force de défense et de sécurité », par la nécessité de renforcer la souveraineté nationale conséquemment au départ des Casques bleus de l'ONU. Les autorités haïtiennes indiquent que les nouvelles troupes pourront être mobilisées pour lutter contre la contrebande et être déployées dans les régions touchées par des catastrophes naturelles. Elles soutiennent également que la reconstitution de l'armée assure le respect de la Constitution qui établit l'existence d'un corps militaire aux côtés des policiers.

Or, la reprise du recrutement des soldats suscite l'inquiétude de l'opposition et des organisations de protections des droits humains. Plusieurs personnes critiquent l'absence de cadre légal définissant la mission de l'armée et l'absence de réelles structures de recrutement. De plus, ils dénoncent le fait que cette remobilisation militaire n'ait pas fait l'objet d'un débat public. Les opposants craignent la politisation de l'armée. Certains y voient une tentative du Président Moïse de mettre en place une armée partisane, au service du pouvoir politique. Le 18 novembre, une manifestation d'opposition à la remobilisation militaire a été organisée à Port-au-Prince. Par ailleurs, les coûts liés à cette nouvelle force militaire suscitent également des interrogations, le budget national haïtien se limitant à 2,2 milliards de dollars.

Loi interdisant le mariage des couples de même sexe

Le 1^{er} août, le sénat haïtien a adopté un projet de loi interdisant explicitement le mariage aux couples de même sexe ainsi que toute « promotion de l'homosexualité ». Le texte précise que « les auteurs, co-auteurs et complices » d'un mariage homosexuel risquent une peine de trois ans de prison ferme et une amende de 500 000 gourdes, soit un peu plus de 6 700 euros.

Liban

Nouvelle loi électorale

Craignant un vide institutionnel à l'échéance de leur mandat déjà prolongé à deux reprises en l'absence de consensus sur la nouvelle loi électorale, les parlementaires libanais sont finalement parvenus à un accord le 16 juin dernier. La nouvelle loi électorale adoptée prévoit le remplacement du scrutin majoritaire par une représentation proportionnelle avec vote préférentiel et répartition confessionnelle, l'informatisation du vote ainsi qu'une reconfiguration de la carte électorale en 15 circonscriptions. Le gouvernement a annoncé que des programmes de formation seraient mis en place pour expliquer aux fonctionnaires et aux citoyens les nouvelles modalités de cette loi. Selon le ministère de l'Intérieur, il faudra compter au moins neuf mois pour être en mesure d'appliquer les principes du texte et organiser

les prochaines élections législatives. Par conséquent, les parlementaires ont voté une troisième prorogation du mandat du Parlement pour onze mois, soit jusqu'en mai 2018, en attendant le scrutin.

En octobre, le parlement libanais a ainsi pu approuver le budget de l'État pour la première fois depuis 2005, les tensions et les dissensions ayant paralysé les travaux parlementaires pendant plusieurs années. Depuis 2005, année du dernier budget voté, le gouvernement fonctionnait sans budget.

Annonce de la démission du Premier ministre

Par ailleurs, alors qu'il se trouvait en Arabie Saoudite, le Premier ministre libanais Saad Hariri a annoncé de manière inattendue en novembre sa démission en accusant le mouvement armé Hezbollah, membre du gouvernement depuis un an, de « mainmise » sur le Liban et en disant craindre pour sa vie. L'annonce surprise de cette démission a déstabilisé le pays où l'équilibre politique demeure fragile, notamment entre le camp sunnite soutenu par le régime saoudien et le Hezbollah chiite, appuyé par l'Iran. Le Président libanais, l'ancien général chrétien Michel Aoun, a pour sa part rapidement indiqué qu'il attendrait le retour au pays de M. Hariri avant d'accepter ou de refuser sa démission. Après quelques semaines d'incertitudes où l'ensemble de la société libanaise a conjecturé sur les motifs du Premier ministre – plusieurs médias et responsables politiques soutenant que Saad Hariri avait été contraint par Ryad et n'était pas libre de ses mouvements, voire était « détenu » en Arabie saoudite, – le Premier ministre démissionnaire est rentré au Liban le 21 novembre et a annoncé deux jours plus tard la suspension de sa démission à la demande du Président Aoun. Le 27 novembre, il a finalement annoncé sa volonté d'être maintenu dans ses fonctions de Premier ministre, mais a exigé que le Hezbollah libanais ne s'ingère plus dans les conflits régionaux, prônant plutôt la neutralité du Liban. Il a par ailleurs assuré que le dialogue était positif avec les représentants du puissant mouvement chiite.

Réfugiés syriens

Enfin, le Liban demeure malgré lui tributaire du conflit syrien qui sévit depuis maintenant sept ans. Alors que la population libanaise est estimée à cinq millions d'habitants, plus d'un million de réfugiés syriens enregistrés auprès du Haut Commissariat de l'ONU pour les réfugiés (HCR), auxquels se rajoutent près d'un million de réfugiés non enregistrés et 400 000 réfugiés palestiniens, cohabiteraient avec la population libanaise. Cette situation provoque un déséquilibre social et économique au sein du pays qui doit de plus conjuguer avec le risque de formation de cellules terroristes dans les camps de réfugiés. Le 30 juin dernier, l'attaque de cinq kamikazes contre l'armée libanaise dans un camp de réfugiés syriens a provoqué un débat violent dans le pays, certains appelant au retour des réfugiés dans leur pays, d'autres dénonçant une rhétorique raciste à leur égard. Bien que les efforts d'accueil du Liban soient louangés par la communauté internationale, plusieurs voix s'élèvent dans le pays pour dénoncer le fardeau socioéconomique qu'ils représentent pour un État aux ressources limitées. Au cours de l'été, quelque 7 000 réfugiés et ex-combattants syriens installés dans des camps informels dans l'Est du Liban ont pu retourner en Syrie dans le cadre d'un accord de cessez-le-feu conclu entre le Hezbollah et le groupe djihadiste Fateh al-Sham. D'autres réfugiés syriens sont également rentrés : pour la première fois depuis 2014, le HCR a recensé à la fin du mois de novembre moins d'un millions de réfugiés au Liban, soit 997 905. Selon le HCR, 58 % des réfugiés syriens au Liban vivent dans une extrême pauvreté, soit moins de 2,87 dollars par jour, et 76 % sous le seuil de la pauvreté, soit moins de 3,84 dollars par jour. De plus, le niveau de pauvreté des réfugiés s'accroît annuellement.

Par ailleurs, les autorités libanaises ont procédé à leur premier recensement officiel des réfugiés palestiniens. Selon les données de Beyrouth, plus de 174 000 réfugiés palestiniens vivaient au Liban, dont 45,1 % dans des camps, un chiffre bien en-deçà des données de l'ONU qui indique que quelque 469 330 réfugiés palestiniens sont actuellement enregistrés au Liban, ses derniers pouvant toutefois ne plus résider dans le pays. L'ONU déplore que les camps palestiniens sont marqués par la pauvreté, le surpeuplement, le chômage, de mauvaises conditions de logement et le manque d'infrastructure. En août, des violences ont éclaté entre les forces de sécurité palestiniennes et un groupe islamiste radical dans un camp de réfugiés palestiniens, causant la mort de deux personnes. En vertu d'un accord de longue date, la sécurité des 12 camps palestiniens au Liban est assurée par des forces palestiniennes.

Mali

Depuis 2012, une profonde crise politique, ponctuée d'actes de violence récurrents, secoue le Mali. À la suite du coup d'État militaire mené en mars 2012, les factions armées et les forces gouvernementales ont multiplié les affrontements, principalement dans le Nord du pays. Un cycle de négociations de paix entre le pouvoir malien et les groupes armés du Nord, débuté en juillet 2014, a mené un an plus tard à la signature à Alger de l'*Accord pour la paix et la réconciliation au Mali*, dit Accord d'Alger. Sa mise en œuvre demeure toutefois difficile et est régulièrement paralysée par les conflits et les divisions, parfois au sein même des factions signataires. Parallèlement, le Mali est fortement touché par le terrorisme.

Application de l'Accord d'Alger

Les efforts du gouvernement malien, avec l'appui de la communauté internationale, avaient permis au printemps 2017 des avancées significatives dans la mise en application des dispositifs et des mesures transitoires prévus par l'Accord. Un projet de *Charte pour la paix, l'unité et la réconciliation nationale* afin de répondre aux problèmes de gouvernance et de sécurité dans plusieurs régions a été proposé par un comité de rédaction. L'installation des autorités intérimaires prévues par l'Accord s'est quant à elle conclue le 20 avril dans les régions de Tombouctou et de Taoudéni. Ces régions étaient jusqu'alors occupées par des groupes opposés à leur installation, tels que le *Congrès pour la justice dans l'Azawad* (CJA) et la *Coordination des mouvements de l'Azawad* (CMA). Conformément aux dispositions de l'Accord, les cinq régions du Nord du pays sont maintenant dotées d'autorités intérimaires. En raison du retard accusé dans leur mise en place, le gouvernement a annoncé une prorogation de leur mandat au-delà de la date initiale du 20 juin afin qu'elles aient un mandat opérationnel minimal de six mois. Le 23 juin, deux ans après la signature de l'Accord d'Alger, le gouvernement, la CMA et les groupes armés pro-gouvernementaux se sont rencontrés afin d'élaborer un nouveau chronogramme.

Malgré ces avancées, les violences se poursuivent dans le Nord du pays. Le mois de juillet a vu se multiplier les affrontements entre les groupes armés pro-gouvernementaux et la CMA, principalement dans la région de Kidal. Parallèlement, la ville de Ménaka est tombée sous le contrôle de la CMA le 29 juillet. Ces confrontations entre groupes pourtant signataires de l'Accord de paix ont compromis le nouveau calendrier d'application des dispositions de l'Accord établi en juin.

Une trêve a toutefois pu être établie et a permis au gouverneur de la région de Kidal de finalement rejoindre son poste le 23 août, marquant le premier retour de l'État malien dans la région depuis la

mainmise des ex-rebelles touareg de la CMA en 2014. Nommé en juin dans le cadre de l'Accord, le nouveau gouverneur de Kidal s'était vu interdire l'accès à la ville par la CMA.

À la demande du gouvernement malien et en réponse à la multiplication des entraves au processus de paix et de réconciliation, le Conseil de sécurité de l'ONU a adopté le 5 septembre la résolution 2374 créant un régime général de sanctions pour le Mali. Le texte prévoit la possibilité d'interdictions de voyages et de gels d'avoirs pour les individus ou les entités contrevenant aux dispositifs de paix, notamment par la violation de cessez-le-feu, par l'obstruction à la mise en œuvre de l'Accord ou par des attaques contre les forces armées maliennes ou onusiennes.

Terrorisme et violences

L'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali demeure considérablement fragilisé par la multiplication des actes terroristes et des violences. Des zones entières échappent encore au contrôle des forces maliennes et étrangères, régulièrement la cible de djihadistes. Les attaques terroristes demeurent nombreuses, notamment perpétrées par les groupes djihadistes *Al-Qaïda au Maghreb islamique* (AQMI) et *Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans*, organisation djihadiste née de la fusion de plusieurs groupes du Sahel. L'état d'urgence, qui avait été prolongé jusqu'au 31 octobre, a été prorogé d'une année supplémentaire.

Le Nord du pays est particulièrement touché par le terrorisme. Le 9 juillet, huit soldats maliens ont été tués par des djihadistes présumés dans une embuscade près de Ménaka. La nuit précédente, un assaut également attribué à des groupes terroristes avait visé des postes de gendarmerie et de douane à Benena. Le 15 juillet, au moins quatre civils ont été tués dans le Nord-Est par de présumés djihadistes, près de la frontière avec le Niger. Le 6 septembre, un soldat malien a été tué au marché de Ménaka lors d'une tentative de vol d'un véhicule de l'armée. Le 20 septembre, un autre soldat malien a été tué dans une embuscade ; deux camps militaires, dont un de l'ONU, avaient aussi été attaqués le même jour. Un mois plus tard, dans la nuit du 24 au 25 octobre, une nouvelle attaque revendiquée cette fois par le *Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans* a causé la mort de deux soldats de l'armée malienne. Le 6 novembre, ce sont sept civils qui ont péri dans deux attaques terroristes. Le 11 décembre, des affrontements entre le groupe djihadistes AQMI et des membres du CJA, signataire de l'Accord d'Alger, ont entraîné la mort de six personnes, dont des civils.

De son côté, la force militaire française Barkhane continue son travail de lutte contre les groupes terroristes dans le Nord du pays. En juillet, des opérations conjointes avec l'armée malienne ont mené à la mort d'une douzaine de djihadistes. Les militaires de Barkhane ont également mené fin octobre une opération contre un camp d'entraînement terroriste affilié à AQMI dans le Nord-Est du pays qui, selon l'état-major français, aurait mené à la mort d'une quinzaine de djihadistes. Or, les autorités militaires maliennes ont indiqué que onze victimes étaient en réalité des soldats maliens prisonniers du *Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans*, portant ainsi ombrage à l'opération des forces françaises. Les militaires français ne sont d'ailleurs pas toujours bien perçus par la population locale : les habitants de Kidal, dans le Nord-Est du pays, ont manifesté à plusieurs reprises en octobre pour réclamer le départ de leur ville de la force française Barkhane.

Le centre du pays est aussi l'objet de violences et d'actes terroristes. Le 14 juillet l'armée malienne a abattu le chef du *Front de libération du Macina* (FLM), un groupe djihadiste actif dans ce secteur et

auteur de plusieurs attaques contre les forces de sécurité. Le 12 octobre, l'armée malienne a tué quatre djihadistes présumés, après l'égorgeage d'un civil soupçonné de fournir des renseignements aux militaires. Le 31 octobre, le chauffeur d'un député a été tué dans une embuscade visant son convoi ; cinq militaires qui lui portaient secours sont également décédés lorsque leur véhicule a explosé sur une mine. Dans la nuit du 16 au 17 novembre, le président du tribunal d'instance de Niono a été enlevé par des hommes armés. Deux semaines plus tôt, une embuscade avait visé un haut magistrat dans la même région. Le 9 décembre, ce sont cinq employés d'une compagnie de télécommunication qui ont été tués par des hommes non identifiés.

Mission de la MINUSMA

Par ailleurs, les Casques bleus de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) font aussi l'objet de nombreuses attaques ciblées. Le 14 août, neuf personnes, dont un Casque bleu et cinq agents de sécurité maliens ont été tués lors de l'attaque contre un camp de la MINUSMA près de Douentza, dans le centre du pays. Le 24 septembre, trois soldats onusiens sont morts et cinq ont été gravement blessés dans une attaque à l'engin explosif contre leur convoi dans le Nord du pays. Deux mois plus tard, le 24 novembre, ce sont quatre Casques bleus et un militaire malien qui sont décédés dans des attaques dans le Nord-Est qui ont fait également une vingtaine de blessés chez les forces onusiennes et maliennes. Le 15 décembre, un autre soldat de la MINUSMA a été tué dans des attaques à Kidal.

Le 30 juin dernier, le Conseil de sécurité de l'ONU a décidé le renouvellement du mandat de la MINUSMA pour une autre année, soit jusqu'au 30 juin 2018. Déployée depuis juillet 2013, la MINUSMA, qui compte environ 12 500 militaires et policiers, est actuellement la mission de maintien de la paix de l'ONU la plus coûteuse en vies humaines.

Droits de l'Homme

Le 5 août dernier, la MINUSMA a annoncé qu'elle enquêtait sur l'existence de fosses communes dans le Nord du pays et sur de nombreuses allégations d'abus et de violations graves des droits de l'Homme imputés à la fois aux groupes armés pro-gouvernementaux et aux membres de la CMA. Quelques jours plus tard, l'ONU indiquait que des enfants soldats étaient présents dans les rangs des groupes armés s'affrontant dans le Nord du pays et que des mineurs étaient détenus par la CMA à Kidal.

Par ailleurs, l'organisation *Human Rights Watch* (HRW) a accusé le 8 septembre les forces armées maliennes d'avoir commis des « meurtres extrajudiciaires » et des « actes de tortures » lors de leurs opérations contre les groupes armés terroristes dans le centre du pays. HRW a « documenté l'existence de trois fosses communes qui auraient contenu les cadavres d'au moins 14 hommes exécutés après avoir été détenus depuis décembre par des militaires maliens », indique HRW. L'armée malienne aurait également « fait subir des brutalités, des brûlures et des menaces à des dizaines d'hommes accusés de soutenir les groupes armés islamistes », selon l'ONG qui fait aussi état de « 27 cas de disparition forcée ». Les groupes armés islamistes sont eux aussi accusés par HRW d'avoir commis de « graves abus » dans le centre du Mali, procédant à des « exécutions sommaires de civils et de militaires de l'armée malienne, à la destruction d'écoles et au recrutement forcé d'enfants soldats ». L'ONG se base notamment sur des entretiens réalisés avec 48 victimes et témoins.

Force militaire conjointe G5 Sahel

Du reste, le Mali poursuit son action dans la lutte contre le terrorisme. Au printemps 2017, le Burkina Faso, le Mali, la Mauritanie, le Niger et le Tchad avait annoncé la création d'une force militaire régionale conjointe, le G5 Sahel, capable de lutter contre la menace terroriste et l'insécurité dans la région, plus particulièrement dans les zones frontalières entre le Mali, le Burkina Faso et le Niger. À la différence des missions des Casques bleus, la force conjointe régionale a la possibilité de s'affranchir des frontières lors de ses opérations anti-djihadistes. Appuyée politiquement et militairement par la France, la force G5 Sahel a également reçu l'aval du Conseil de sécurité de l'ONU. Le financement demeure toutefois l'un des principaux défis de la force conjointe. Le 2 juillet dernier, les Chefs d'État des pays du G5 Sahel se sont réunis en sommet à Bamako et se sont engagés à une contribution de 10 millions d'euros chacun. Le budget de mise en œuvre de la force militaire conjointe a été estimé à 250 millions d'euros. L'Union européenne a promis de verser 50 millions d'euros. La France s'est également engagée dès l'été 2017 à fournir un appui matériel et opérationnel d'une valeur de 8 millions d'euros. Le 30 octobre, les États-Unis se sont à leur tour engagés à offrir une assistance bilatérale aux pays du G5 Sahel, assistance qui pourrait atteindre 60 millions de dollars. Le 8 décembre, le Conseil de sécurité a finalement adopté à l'unanimité une résolution autorisant les Casques bleus de la MINUSMA à apporter un soutien logistique et opérationnel à la force régionale naissante du G5 Sahel. Enfin, le 13 décembre, l'Arabie Saoudite et les Émirats arabes unis ont annoncé des contributions à hauteur de 100 millions de dollars et de 30 millions de dollars respectivement. Un sommet est prévu le 23 février à Bruxelles pour augmenter et consolider les offres des donateurs. Entretemps, les pays du G5 Sahel ont annoncé le 8 janvier la création d'un fonds fiduciaire pour gérer l'aide promise à leur force conjointe anti-djihadiste.

Parallèlement à la recherche de soutiens financiers, la nouvelle force G5 Sahel préparait ses premiers déploiements militaires. Le 9 septembre a ainsi été inauguré à Sévaré (Mali) le poste de commandement central de la force conjointe, laquelle est organisée en trois pôles – Ouest, Centre et Est – et comprendra ultimement sept bataillons : deux maliens, deux nigériens, un burkinabè, un mauritanien et un tchadien, pour un total de 5 000 soldats. Soutenues sur le terrain par les militaires français, les premières opérations de la force G5 Sahel ont débuté le 1^{er} novembre dans la zone frontalière entre le Mali, le Burkina Faso et le Niger. Son plein déploiement est prévu d'ici mars 2018.

Révision de la Constitution

L'Assemblée nationale a adopté à la majorité le 3 juin 2017 la loi de révision de la Constitution de 1992 qui, par la suite, devait être soumise à un référendum populaire. Le texte prévoyait entre autres le renforcement des pouvoirs du chef de l'État ainsi que la création d'un Sénat et d'une Cour des comptes. Il visait également à mettre en œuvre certains engagements de l'*Accord pour la paix et la réconciliation au Mali*. Face à la résistance de la société civile et de l'opposition, le gouvernement malien a d'abord décidé de reporter le référendum sur la réforme constitutionnelle prévu le 9 juillet 2017. Puis, le 19 août, le Président Ibrahim Boubacar Keïta a décidé de suspendre l'organisation du référendum, n'ayant pas réussi, de son propre aveu, à convaincre la population des « bénéfices que la révision constitutionnelle apporterait au rétablissement de la paix, à la consolidation [des] institutions et à l'amélioration de la gouvernance ».

Maroc

La situation au Maroc a été troublée au cours des derniers mois par un mouvement de contestation né de l'indignation populaire provoquée par la mort d'un vendeur de poisson, broyé par une benne à ordures en octobre 2016 à Al-Hoceima. La ville de la région du Rif est ainsi depuis plus d'un an le théâtre de plusieurs manifestations. Les contestataires, réunis au sein d'un mouvement dénommé « Hirak », dénoncent entre autres choses la « corruption » des politiciens locaux, le marasme économique de la région et l'importante présence des forces de l'ordre dans la région.

Manifestations

Les premiers mois du mouvement ont été rythmés par des manifestations pacifiques, rassemblant parfois des milliers de personnes. L'annonce par l'État marocain d'un vaste plan d'investissements dans les infrastructures de la région n'a toutefois pas suffi à désamorcer la colère. Le printemps 2017 a été marqué par un net durcissement des autorités dans la gestion des manifestations, de plus en plus réprimées par des forces de l'ordre désormais omniprésentes dans la province. En mai, le chef du mouvement de contestation populaire, Nasser Zefzafi, qui était recherché par les autorités pour avoir interrompu le prêche d'un imam dans une mosquée, a été arrêté, tout comme 22 autres militants. Les heurts se sont ensuite multipliés, les policiers tentant tous les soirs d'empêcher ou de disperser les rassemblements des contestataires. Au cours du printemps, 176 personnes ont été placées en détention préventive.

Sans totalement s'essouffler, les manifestations sont devenues moins fréquentes à l'approche de l'été. Une nouvelle marche a néanmoins été organisée le 10 juillet à Al-Hoceima pour réclamer la libération des partisans du mouvement Hirak ayant été arrêtés depuis le début des tensions. Des affrontements violents ont eu lieu entre les manifestants et les forces de l'ordre, entraînant la mort d'un militant. Par la suite, malgré l'interdiction des autorités, les partisans du Hirak ont tenu une autre manifestation à Al-Hoceima le 20 juillet, manifestation à nouveau marquée par des affrontements violents avec les forces de sécurité : les heurts auraient fait 72 blessés chez les policiers et une dizaine chez les manifestants, dont l'un est mort des suites de ces blessures deux semaines plus tard. De plus, une dizaine de manifestants ont été arrêtés. De nouveaux heurts et de nouvelles arrestations ont eu lieu le 3 septembre lors d'une manifestation organisée cette fois à Imzouren.

Au cours du mois de septembre, des tentatives de médiation ont été menées par différents acteurs de la société civile pour tenter de désamorcer le mouvement contestataire qui secoue la région du Rif, mais n'ont pas permis de résoudre la crise. Parallèlement, l'organisation *Human Rights Watch* (HRW) a publié le 5 septembre un rapport sur les violences policières perpétrées dans la région du Rif depuis le début de la crise, un rapport rejeté « catégoriquement » par les autorités marocaines.

Afin de répondre aux revendications économiques exprimées par les manifestants, l'État marocain avait souhaité relancer ou accélérer au printemps dernier plusieurs projets d'infrastructures et de croissance de l'économie locale. Or, trois ministres, un secrétaire d'État et un haut responsable administratif ont été relevés de leur fonction en octobre par le roi Mohammed VI en raison des retards injustifiés et des dysfonctionnements dans le programme de développement de la ville d'Al-Hoceima, épice de la région du mouvement contestataire.

Condamnation des militants arrêtés

Au cours de l'été, bien qu'une partie des partisans du mouvement qui étaient détenus ont été graciés par le roi Mohammed VI, d'autres ont reçu des peines sévères : le 29 août, le tribunal de première instance d'Al-Hoceima a prononcé des peines allant d'un an à 20 ans de prison ferme contre neuf militants du Hirak. Le 9 novembre, deux militants se sont également vus condamnés à 20 ans de prison ferme pour avoir « incendié volontairement » un édifice public et quatre autres sympathisants du Hirak ont écopé de peines d'un à cinq ans. De même, le 30 novembre, un jeune militant du Hirak a été condamné à cinq ans de prison ferme pour « apologie du terrorisme ». En septembre et en octobre, 38 détenus issus du mouvement du Hirak ont mené pendant cinq semaines une grève de la faim pour protester contre leur détention.

Couverture médiatique et liberté de la presse

Par ailleurs, *Reporters sans frontière* (RSF) a dénoncé à quelques reprises depuis juillet dernier « l'attitude des autorités marocaines » accusées « d'entraver » la couverture médiatique de la contestation dans le Rif. RSF aurait recensé de nombreuses violations à la « liberté d'informer ». RSF a notamment condamné l'expulsion de deux journalistes espagnols qui couvraient les événements. Le gouvernement marocain a pour sa part indiqué que les deux journalistes s'étaient présentés comme des touristes et non comme des journalistes, ne disposant dès lors pas d'autorisations de tournage.

Niger

Terrorisme et violence contre les forces de l'ordre

La situation au Niger est essentiellement marquée par l'insécurité, le pays étant fortement touché par le terrorisme, principalement perpétré par le groupe islamiste Boko Haram. L'instabilité au Mali a également des répercussions au Niger, avec une forte augmentation des attaques de groupes extrémistes dans les régions frontalières. Ainsi, les attaques et les menaces djihadistes sont particulièrement alarmantes dans la région de Diffa et dans la région frontalière de Tillabéri où les villages et les postes militaires sont souvent la cible des terroristes. L'état d'urgence a d'ailleurs été prolongé en septembre. L'armée nigérienne poursuit ses opérations contre les fiefs du groupe islamiste alors que les autorités nigériennes poursuivent leur politique de main tendue. Alors qu'il avait initialement été annoncé que les combattants nigériens du groupe islamiste Boko Haram avaient jusqu'au 31 décembre pour « se repentir », en janvier les autorités de la région de Diffa ont retardé, de manière indéterminée, le délai de repentance afin d'encourager davantage de combattants à saisir cette opportunité. Au cours de l'année 2017, le groupe Boko Haram aurait fait 141 victimes civiles tuées, enlevées ou blessées dans le Sud-Est du Niger, selon les données de l'ONU. Le 28 octobre, le directeur d'une école primaire a été égorgé par des islamistes de Boko Haram à Gueskérou, dans la région de Diffa, où les enseignants et les écoles sont régulièrement la cible du groupe terroriste qui s'oppose à l'enseignement de type occidental. Après les premiers raids de Boko Haram en 2015, 166 écoles de la région de Diffa avaient été désertées. Une trentaine sont aujourd'hui toujours fermées.

Par ailleurs, les forces de l'ordre continuent d'être régulièrement ciblées par les groupes extrémistes en provenance du Mali dans les régions frontalières. En septembre, deux policiers, un gendarme et un civil

ont été tués. Le 4 octobre, ce sont quatre militaires nigériens et quatre militaires américains qui ont perdu la vie dans une embuscade alors qu'ils effectuaient une patrouille conjointe dans la région de Tillabéri. Une dizaine de soldats ont également été blessés. Quelque 800 militaires américains sont présents au Niger pour appuyer les forces nigériennes dans la lutte contre les groupes terroristes. Le 21 octobre, la gendarmerie d'Ayorou, toujours dans le Sud-Ouest, a été attaquée par des hommes armés, causant la mort de treize gendarmes. Le 17 janvier, ce sont sept soldats nigériens qui ont été tués et 17 blessés dans une nouvelle attaque attribuée à Boko Haram.

Force militaire conjointe G5 Sahel

Du reste, le Niger poursuit son action dans la lutte contre le terrorisme. Au printemps 2017, le Burkina Faso, le Mali, la Mauritanie, le Niger et le Tchad avait annoncé la création d'une force militaire régionale conjointe, le G5 Sahel, capable de lutter contre la menace terroriste et l'insécurité dans la région, plus particulièrement dans les zones frontalières entre le Mali, le Burkina Faso et le Niger. À la différence des missions des Casques bleus, la force conjointe régionale a la possibilité de s'affranchir des frontières lors de ses opérations anti-djihadistes. Appuyée politiquement et militairement par la France, la force G5 Sahel a également reçu l'aval du Conseil de sécurité de l'ONU. Le financement demeure toutefois l'un des principaux défis de la force conjointe. Le 2 juillet dernier, les Chefs d'État des pays du G5 Sahel se sont réunis en sommet à Bamako et se sont engagés à une contribution de 10 millions d'euros chacun. Le budget de mise en œuvre de la force militaire conjointe a été estimé à 250 millions d'euros. L'Union européenne a promis de verser 50 millions d'euros. La France s'est également engagée dès l'été 2017 à fournir un appui matériel et opérationnel d'une valeur de 8 millions d'euros. Le 30 octobre, les États-Unis se sont à leur tour engagés à offrir une assistance bilatérale aux pays du G5 Sahel, assistance qui pourrait atteindre 60 millions de dollars. Le 8 décembre, le Conseil de sécurité a finalement adopté à l'unanimité une résolution autorisant les Casques bleus de la MINUSMA à apporter un soutien logistique et opérationnel à la force régionale naissante du G5 Sahel. Enfin, le 13 décembre, l'Arabie Saoudite et les Émirats arabes unis ont annoncé des contributions à hauteur de 100 millions de dollars et de 30 millions de dollars respectivement. Un sommet est prévu le 23 février à Bruxelles pour augmenter et consolider les offres des donateurs. Entretemps, les pays du G5 Sahel ont annoncé le 8 janvier la création d'un fonds fiduciaire pour gérer l'aide promise à leur force conjointe anti-djihadiste.

Parallèlement à la recherche de soutiens financiers, la nouvelle force G5 Sahel prépare ses premiers déploiements militaires. Le 9 septembre a ainsi été inauguré à Sévaré (Mali) le poste de commandement central de la force conjointe, laquelle est organisée en trois pôles – Ouest, Centre et Est – et comprendra ultimement sept bataillons : deux maliens, deux nigériens, un burkinabè, un mauritanien et un tchadien, pour un total de 5 000 soldats. Soutenues sur le terrain par les militaires français, les premières opérations de la force G5 Sahel ont débuté le 1^{er} novembre dans la zone frontalière entre le Mali, le Burkina Faso et le Niger. Son plein déploiement est prévu d'ici mars 2018.

République centrafricaine

La Centrafrique connaît depuis plusieurs mois une recrudescence d'affrontements entre groupes armés qui se disputent des ressources naturelles, principalement minières, et des zones d'influence, en prétendant assurer la défense de populations et communautés locales. Le nombre de réfugiés et de

déplacés a de nouveau augmenté et la situation humanitaire est alarmante. Opposant initialement des milices anti-Balaka à majorité chrétienne à des groupes issus de l'ancienne rébellion de la Séléka à dominante musulmane, les conflits se sont complexifiés au cours des derniers mois : alors que les affrontements entre groupes armés dits anti-Balaka et ex-Séléka demeurent fréquents, les violences impliquent aussi régulièrement des factions rivales d'un même mouvement pour le contrôle d'un territoire. La prédation économique pour le contrôle des ressources, notamment diamantifères et aurifères, nourrit les luttes fratricides. De nouveaux groupes armés auto-proclamés d'« auto-défense » sont ainsi apparus. Parallèlement, les efforts menés par le pouvoir centrafricain et la Mission multidimensionnelle intégrée de stabilisation des Nations Unies en Centrafrique (MINUSCA) pour restaurer l'autorité de l'État dans les provinces ont permis certaines avancées, mais le territoire centrafricain demeure encore majoritairement sous contrôle de groupes armés.

Violences et affrontements entre groupes armés

Depuis le début de l'année 2017, on note une recrudescence inquiétante des violences et des affrontements meurtriers entre les nombreux groupes et factions armés menant à une détérioration des conditions de sécurité. Les régions du centre et du Sud-Est du pays – les préfectures d'Ouaka, de Haute-Kotto, de Basse-Kotto et de Mbomou – de même que toute la région du Nord-Ouest ont été fortement meurtries au cours des derniers mois, les populations civiles subissant des assauts, des viols, des tueries et des destructions de villages en marge des affrontements. Plusieurs centaines de personnes, civils et miliciens, ont été tuées. Quant à Bangui, la situation y demeure relativement stable ; deux attentats à la grenade ont toutefois eu lieu en novembre et en janvier, la première attaque ayant causé la mort de quatre personnes.

Au centre et au Sud-Est du pays, les combats ont opposé principalement l'*Unité pour la paix en Centrafrique* (UPC), issue des rebelles de l'ex-Séléka, à des milices anti-Balaka. Ces violences se sont notamment traduites par des attaques répétées à l'encontre des populations peules et des communautés musulmanes du Sud et de l'Est du pays en raison de leur affiliation présumée à l'UPC. En septembre, l'ONG *Amnistie Internationale* a publié un rapport dénonçant une « flambée terrifiante » des violences contre les populations civiles dans cette région.

En juillet, 2 000 musulmans de Bangassou, dans la préfecture de Mbomou, étaient toujours réfugiés par crainte pour leur vie dans un bâtiment de l'Église depuis les massacres perpétrés par des éléments anti-Balaka en mai dernier. Au cours de l'été, la ville de Bangassou a été de nouveau le théâtre de combats violents entre les milices anti-Balaka et l'UPC. Trois Casques bleus ont été tués, dont l'un dans une embuscade alors qu'étaient escortés des camions citernes destinés à ravitailler la ville en eau. De plus, un prêtre catholique de Bangassou reconnu pour son travail de médiation avec les groupes armés a été agressé au couteau par des hommes non identifiés au début du mois de janvier 2018. Des combats ont aussi eu lieu à Zémio en juillet et en septembre. Des dizaines de milliers de personnes ont fui la ville dont les bâtiments ont été pillés et brûlés. La gendarmerie, l'hôpital et une ONG locale ont également été attaqués en août par des Janjawids – milice en provenance du Soudan – et des peuls armés. De surcroît, l'axe entre les villes de Bangassou, contrôlée par des milices anti-Balaka, et Alindao, fief de l'UPC, a donné lieu à de multiples affrontements meurtriers entre les groupes armés, malgré la présence de la MINUSCA. D'abord, une dizaine de personnes ont été tuées dans la ville d'Alindao au début du mois d'août. Puis, la ville de Gambo a aussi été fortement touchée par les

violences : au début du mois d'août, lors de combats meurtriers entre l'UPC et des milices anti-Balaka, un assaut a été mené contre le centre de santé, causant la mort de 32 personnes, dont 6 membres du personnel de la Croix-Rouge centrafricaine. De nouvelles attaques ont eu lieu à la mi-août, puis en septembre alors qu'un Casque bleu a été grièvement blessé. Le 26 novembre, un Casque bleu a cette fois été tué et trois ont été blessés dans une embuscade menée par les éléments armés affiliés à la mouvance anti-Balaka. Enfin, les villes de Kembé et de Pombolo ont aussi subi des violences meurtrières en octobre. A Kembé, une mosquée a été attaquée par des hommes armés, entraînant la mort de plusieurs membres de la communauté musulmane. A Pombolo, au moins 26 personnes ont été tuées et une centaine blessées dans des affrontements entre les groupes armés. Lors de l'intervention de la MINUSCA, deux Casques bleus ont été blessés.

Au centre du pays, ce sont les localités de Kaga Bandoro, de Bria et d'Ippy qui subissent les principaux effets des combats où s'affrontent des combattants anti-Balaka et, surtout, des factions se réclamant de l'ex-Séléka, notamment le *Front pour la renaissance en Centrafrique* (FPRC) et le *Mouvement patriotique pour la Centrafrique* (MPC). A Kaga Bandoro, une quinzaine de personnes ont perdu la vie en juillet et une dizaine en août. En novembre et décembre, lors de combats les groupes armés, deux travailleurs humanitaires, l'un de la Croix-Rouge, l'autre d'une ONG locale, ont en outre été tués, amenant les ONG à dénoncer à nouveau les attaques ciblées contre des travailleurs humanitaires. A Bria, qui est au cœur d'une zone de production diamantifère, les affrontements impliquant notamment le FPRC ont causé une vingtaine de morts en août et près d'une trentaine en septembre. De plus, un policier de la MINUSCA a été tué et trois Casques bleus blessés en décembre dans un assaut mené par des milices anti-Balaka contre un camp de déplacés. Le mois de décembre a été particulièrement sanglant également à Ippy où des branches rivales du FPRC se sont affrontées, causant des dizaines de morts et de blessés.

Enfin, la situation s'est grandement dégradée dans région du Nord-Ouest où les villes de Batangafo, de Bocaranga, de Niem et de Paoua ont été la cible d'attaques meurtrières menées par différentes milices armées. En juillet et en août, 24 personnes, dont 14 civils, ont été tuées à Batangafo et des organisations humanitaires ont été largement pillées en marge des violents combats ayant éclaté dans la ville. D'autres affrontements impliquant le MPC ont eu lieu en septembre et en octobre, faisant une dizaine de morts et plusieurs dizaines de blessés. Les villages de la région ont été désertés et les bâtiments pillés et brûlés. À Bocaranga et à Niem, quelque 23 000 personnes ont fui en septembre les violences provoquées par des milices peules du mouvement 3R. La MINUSCA a mené des opérations militaires en octobre pour chasser de la région les éléments de ce groupe armé. À Paoua, ville qui accueille des dizaines de milliers de déplacés, des combats ont eu lieu entre groupes armés locaux rivaux tout au long du mois de décembre.

Réfugiés et situation humanitaire

Selon le Haut Commissariat de l'ONU pour les réfugiés (HCR), on dénombre en raison des violences 500 000 réfugiés centrafricains dans les pays voisins et plus de 600 000 personnes déplacées, soit 1,1 million de réfugiés et de déplacés sur une population de 4,5 millions d'habitants. Or, le HCR déplore que moins de 10 % des 209 millions de dollars demandés par l'agence onusienne n'aient été reçus, faisant de la crise humanitaire centrafricaine l'une des crises de réfugiés « les plus sous-financées au monde ». La capacité de soutien du HCR est ainsi limitée. À cet effet, la ville de Paoua, dans le Nord-

Ouest du pays, a accueilli en décembre et janvier quelque 60 000 personnes fuyant les violences et elle manque de ressources pour répondre à la demande. Paoua, comptant normalement à peine 40 000 habitants, est ainsi en proie à une grave crise humanitaire en raison de cette surpopulation entraînant des problèmes de logement et d'approvisionnement en eau et en nourriture.

En août, six ONG humanitaires, alertées par la crise sécuritaire et humanitaire en République centrafricaine, ont exhorté l'ONU à prendre des mesures immédiates. Elles-mêmes trop souvent la cible des violences, les ONG déplorent le sous-financement de l'aide humanitaire, alors que la moitié des 4,5 millions de Centrafricains en dépendent. Au cours de l'automne, les ONG ont dû quitter plusieurs localités en raison d'une insécurité trop dangereuse pour leurs travailleurs. Ce fut notamment le cas à Batangafo, Kabo et Bangassou. Des centaines de milliers de personnes se sont ainsi retrouvées privées d'aide humanitaire, mais aussi d'assistance de base en matière d'eau, d'hygiène ou d'assainissement. Des patients sont également décédés dans des hôpitaux conséquemment au départ du personnel de *Médecins sans frontières* (MSF). De plus, plusieurs groupes de populations civiles fuyant les combats se sont réfugiés dans la brousse où aucun service d'assistance humanitaire n'a plus leur être offert.

En matière de droits humains, des violations graves ont été enregistrées en 2017 principalement à Bangassou, Alindao, Bria, Niem, Pombolo, Kembe et Zemio. La MINUSCA a enregistré 2 710 incidents de violations et abus des droits de l'homme et de violations du droit international humanitaire de janvier à décembre 2017, affectant 4 412 victimes. Les groupes armés ont été responsables de 1 714 incidents tandis que les agents de l'État ont été responsables de 966 cas, notamment des « détentions arbitraires ».

Plan national de relèvement et de consolidation de la paix et efforts de réconciliation

À l'automne 2016, les autorités centrafricaines se sont pourvues, en collaboration avec les Nations Unies, d'un *Plan national de relèvement et de consolidation de la paix* visant à redresser l'économie, le développement et la stabilité du pays. Le gouvernement a ainsi créé des structures chargées de mettre en œuvre les principaux piliers de ce plan. Or, ce dernier connaît d'importants problèmes de financement et sa mise en œuvre effective demeure ainsi difficile. Les ressources financières du gouvernement sont très limitées, surtout en raison de l'occupation de plus de 80 % du territoire par des groupes armés qui perçoivent les taxes et autres impôts dus à l'État. De plus, la recrudescence des affrontements meurtriers entre groupes armés en 2017 a freiné l'élan des bailleurs de fonds qui s'étaient engagés lors d'une conférence des donateurs à Bruxelles en 2016 à aider le pays à hauteur de 2,2 milliards de dollars sur trois ans dans le cadre d'un plan de redressement pour 2017-2019. Les décaissements pour l'année 2017 atteignent toutefois à peine 10 % de l'enveloppe promise, soit 138 milliards de Francs CFA. Outre l'insécurité notoire sur le terrain, les difficultés de montage des projets et de leur appropriation par les ministères concernés ont également nui à la mise en œuvre du Plan. Néanmoins, la sécurisation et l'expulsion des groupes armés de Bambari au printemps dernier par la MINUSCA permettent d'utiliser cette localité comme ville pilote pour la mise en œuvre des premiers projets.

Du reste, le rétablissement de l'autorité de l'État sur le territoire connaît un progrès mitigé. Le déploiement des préfets et des sous-préfets dans les différentes provinces est difficile, mais se poursuit.

À la fin du mois de novembre, six préfets, parmi les 16 nommés en août, n'avaient toujours pas été en mesure de rejoindre leur préfecture d'affectation en raison de l'insécurité et faute de moyens logistiques adéquats. Des groupes armés sont présents et contrôlent chacune de ces préfectures ; plusieurs ont indiqué qu'ils s'opposaient à l'installation des préfets. En décembre, le préfet de la province de Nana-Grébizi a finalement pris ses fonctions à Kaga-Bandoro, causant toutefois des heurts violents dans la ville : tirs de mortiers, grenades, résidence du préfet partiellement détruite.

Néanmoins, depuis septembre, les autorités centrafricaines manifestent une volonté d'ouvrir davantage le dialogue avec les groupes armés, menant même une politique de « main tendue » au nom de la réconciliation nationale. En septembre, une mission de médiation parlementaire s'est rendue à Bria pour rencontrer les milices qui s'y affrontent et jeter les bases du redéploiement de l'État dans région. Cette initiative n'a toutefois pas donné les résultats escomptés. En septembre toujours, le Président Faustin-Archange Touadéra a procédé à un remaniement ministériel remarqué, faisant entrer au gouvernement plusieurs représentants des groupes armés qui sèment pourtant la violence dans le pays, notamment les FPRC. Ce choix, mettant en avant la volonté de réconciliation du Président, a été vivement critiqué par plusieurs observateurs et ONG qui y voient une conduite récompensant les stratégies violentes

Les efforts de dialogue du gouvernement avec les groupes armés trouvent également écho dans le *Programme national de désarmement, démobilisation et réintégration* (DDR) destiné à réintégrer des centaines d'ex-combattants des groupes armés dans la vie civile et dans l'armée nationale. En avril 2017, douze groupes armés ont consenti à prendre part à un projet pilote dans le cadre du DDR. Lancé officiellement le 30 août 2017, le programme a permis en décembre l'enregistrement de 439 combattants, dans sept localités, pour un désarmement et une démobilisation volontaire. La moitié d'entre eux seront intégrés dans l'armée nationale, l'autre moitié orientée vers la réintégration socio-économique et communautaire, via un appui pour des activités génératrices de revenus individuels ou collectifs, ainsi que des subventions de projets en matière de relèvement de la communauté. 100 combattants étaient déjà en formation pour intégrer les Forces armées centrafricaines. À terme, le programme national DDR vise à désarmer, démobiliser et réintégrer 7 000 ex-combattants éligibles. La réussite du programme demeure toutefois fragile. En novembre, le FPRC a déclaré suspendre sa participation sous prétexte que le gouvernement est incapable de sécuriser les populations des régions sous son contrôle. De plus, l'épiscopat centrafricain a condamné en janvier la lenteur du processus de désarmement du DDR.

Au demeurant, les efforts de dialogue ont aussi mené à la signature au cours de l'automne d'accords de cessez-le-feu entre groupes armés locaux. En octobre, un tel accord a été conclu entre des éléments de différentes factions, dont le FPRC et l'UPC dans les préfectures d'Ouaka et de Basse-Kotto. Le respect de cet accord a toutefois été mitigé. De même, à la fin du mois de décembre, un accord de cessation des hostilités a été signé dans la région Bouar, dans le Nord-Ouest.

Mission multidimensionnelle de stabilisation en Centrafrique (MINUSCA) et embargo sur les armes

Le 15 novembre, le Conseil de sécurité de l'ONU a adopté à l'unanimité une résolution renforçant de 900 personnes la MINUSCA. En vertu de la résolution adoptée, la force, qui devra être aussi plus mobile et réactive sur le terrain, est maintenant autorisée à déployer dans ce pays jusqu'à 11 650 personnes, dont 2

080 policiers et 480 observateurs militaires. Ce renforcement des forces onusiennes était souhaité par les autorités centrafricaines puisque la reconstruction de l'armée nationale est très lente, notamment en raison de l'embargo international sur les armes en place dans le pays depuis 2013. À ce titre, la Russie a demandé en décembre au Conseil de sécurité de l'ONU une exemption sur l'embargo imposé afin d'équiper deux unités de l'armée centrafricaine en cours de formation, une demande autorisée le 15 décembre. En janvier, les États-Unis se sont à leur tour engagés à faire un don de 12,7 millions de dollars à la Centrafrique pour des programmes de formation de l'armée nationale.

République du Congo

Crise sécuritaire et politique dans la région du Pool

Depuis la réélection du Président Denis Sassou-Nguesso en mars 2016, une grave crise sécuritaire et politique sévit dans la région du Pool, au Sud du pays. Les autorités congolaises attribuent ces actes de violence aux hommes armés de l'ancien chef rebelle Frédéric Bintsamou, dit Pasteur Ntumi, recherché par un mandat d'arrêt depuis avril 2016, après avoir attaqué le Sud du pays au lendemain de l'élection présidentielle. Malgré la vaste opération militaire lancée par les forces de sécurité, ce dernier demeure introuvable. Les membres de la *Fédération de l'opposition congolaise* – qui regroupe les principaux mouvements d'opposition, – l'*Observatoire congolais des droits de l'Homme* (OCDH) et le mouvement citoyen *Ras-le-bol* ont demandé des autorités congolaises un dialogue national pour trouver une solution politique dans cette région.

Conséquemment à l'accélération des affrontements entre les troupes de Ntumi et les forces gouvernementales, un exode massif des populations du Pool, un des fiefs du Pasteur Ntumi, a été constaté. Selon les estimations du représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU pour l'Afrique centrale, Francois Louncény Fall, le nombre de déplacés s'élèverait à 81 000 individus. Dans un rapport publié le 13 juin 2017, ce dernier s'est également dit très inquiet de la grave pénurie alimentaire qui accable la région. À cet effet, l'ONU a réclamé aux autorités congolaises la création d'un couloir humanitaire afin d'assurer un secours aux populations isolées du Pool dont l'accès est sous l'étroit contrôle des forces de l'ordre. Le 4 octobre dernier, le Président congolais a annoncé la création de couloirs humanitaires dans le Pool, sans toutefois en préciser les modalités. Il a également proposé que soient rachetées les armes des jeunes enrôlés dans les milices rebelles, plutôt que confisqués par la force. Le 23 décembre, un accord de cessez-le-feu et de cessation des hostilités a finalement été signé entre le gouvernement et les rebelles de la région. Une première rencontre pour la mise en œuvre de l'accord s'est déroulée le 18 janvier ; la possibilité de lever le mandat d'arrêt contre le Pasteur Ntumi aurait été envisagée.

Selon l'ONU, au moins 138 000 personnes de la région du Pool – soit plus de la moitié de la population – sont en détresse et font face à des besoins humanitaires criants en matière de santé, d'alimentation et d'hygiène notamment.

Élections législatives et sénatoriales

Parallèlement, le premier tour des élections législatives s'est tenu le 16 juillet 2017. Ce scrutin était jumelé avec les élections municipales et départementales. Les partis d'opposition, regroupés au sein du

Front républicain pour le respect de l'ordre constitutionnel et l'alternance démocratique (FROCAD), ont boycotté le scrutin, car il n'a pas été précédé d'un dialogue politique inclusif comme l'exigeait l'opposition. Des violences ont eu lieu dans certains districts, notamment à Ewo, à Ollombo et à Kellé, où l'élection a été annulée. Le second tour des élections législatives a eu lieu le 30 juillet. Des fraudes et des incidents ont été signalés, notamment dans deux circonscriptions de Brazzaville. Le *Parti congolais du travail (PCT)* a obtenu 90 sièges sur 151 à l'Assemblée nationale. Fort de cette majorité, le Président Sassou-Nguesso a reconduit Clément Mouamba au poste de Premier ministre le 21 août. De leur côté, les députés ont élu l'ancien Premier ministre Isidore Mvouba à la fonction de Président de l'Assemblée nationale. Par ailleurs, les élections législatives ont été reportées *sine die* dans 9 des 14 circonscriptions du département du Pool en raison des violences et de l'insécurité.

Un mois plus tard se tenaient les élections sénatoriales, à nouveau remportées par le PCT qui a obtenu 44 élus sur 66 sièges en jeu lors de ce scrutin au suffrage indirect. Les grands électeurs, formés de 1 100 conseillers municipaux et départementaux, ont voté dans onze des douze départements du pays. Tout comme lors des élections législatives, le vote n'a pu être organisé dans le Pool en raison de la situation d'insécurité due aux violences.

République démocratique du Congo (RDC)

La situation en République démocratique du Congo (RDC) demeure très préoccupante. D'une part, le report de l'élection présidentielle et la difficile mise en œuvre de l'Accord du 31 décembre 2016 exacerbent les tensions politiques. D'autre part, le pays reste en proie à la violence et à l'insécurité, principalement dans l'Est du pays et dans les provinces du Kasai.

Application de l'Accord du 31 décembre et calendrier électoral

Alors que l'échéance du mandat du Président Joseph Kabila était prévue le 19 décembre 2016, l'élection présidentielle n'a pu être tenue à l'automne 2016, entraînant de fortes tensions politiques et sociales. Après plusieurs efforts de dialogue entre les acteurs politiques de la majorité et de l'opposition, un accord de cogestion du pays a été signé le 31 décembre 2016, sous l'égide de la Conférence épiscopale nationale du Congo (CENCO). Pouvoir et opposition sont ainsi parvenus à un terrain d'entente prévoyant le maintien en poste du Président Kabila pour une année supplémentaire, sans possibilité de briguer un troisième mandat, en contrepartie de la nomination d'un gouvernement de transition dirigé par l'opposition et d'un Premier ministre issu de la coalition du *Rassemblement* qui réunit les principaux partis de l'opposition. Suivant cet Accord dit de la Saint-Sylvestre, de nouvelles élections devaient avoir lieu avant la fin de l'année 2017. De même, un conseil national de suivi devait être chargé de veiller au respect de l'Accord. Les signataires avaient également convenu que, pendant la période de transition, « aucune tentative de révision de la Constitution ne sera entreprise ».

Or, plusieurs obstacles ont retardé la mise en œuvre de l'Accord, notamment les divergences entre les signataires sur le candidat au poste de Premier ministre et sur la répartition des postes ministériels. De même, le décès subit le 1^{er} février à Bruxelles de l'opposant historique Étienne Tshisekedi a ébranlé l'opposition et ralenti la mise sur pied du *Conseil national de suivi de l'Accord* (CNSA). Ce n'est finalement que le 7 avril 2017 que le Président Kabila a annoncé la nomination de l'opposant Bruno

Tshibala au poste de Premier ministre, une nomination fortement contestée par la coalition du *Rassemblement* qui l'a jugée non conforme aux dispositions de l'Accord, Bruno Tshibala étant issu d'une aile dissidente du *Rassemblement*. Le nouveau Premier ministre et son gouvernement ont finalement été investis par le Parlement le 16 mai dernier. Quant au CNSA, il n'a été installé qu'en juillet 2017 et plusieurs acteurs politiques et religieux, incluant le *Rassemblement* et l'Église catholique, ont annoncé leur refus d'y participer.

De plus, le processus d'inscription des électeurs dans les deux provinces du Kasai, qui devait initialement commencer le 30 avril, a dû être reporté du fait de l'insécurité dans la région. Trois agents de la *Commission électorale nationale indépendante* (CENI) ont d'ailleurs été enlevés le 15 juin par des miliciens du défunt chef coutumier Kamuina Nsapu, avant d'être relâchés le 23 juin. Les violences, mais également l'enregistrement des nombreux déplacés, demeurent des défis supplémentaires pour la CENI. En septembre 2017, alors que le recensement des électeurs était pratiquement terminé dans 24 des 26 provinces du pays – près de 42 millions d'électeurs inscrits sur une prévision d'environ 45 millions selon la CENI, – le processus d'inscription, prévu durer 90 jours, débutait finalement dans les provinces du Kasai et du Kasai-Central. Dans ce contexte, le respect de l'Accord de la Saint-Sylvestre, prévoyant l'élection présidentielle avant la fin de l'année 2017, est apparu irréaliste, une situation vivement dénoncée par l'opposition politique et civile. Les retards importants dans l'application de l'Accord et, surtout, la « certitude de la non organisation des élections au 31 décembre 2017 » ont mené l'un des principaux signataires de l'Accord, le parti d'opposition *Union pour la nation congolaise* (UNC), à quitter le gouvernement de coalition. En janvier, l'enregistrement des électeurs du Kasai n'était pas encore terminé, mais déjà, plus de 45 millions de personnes étaient inscrites sur les listes électorales à travers le pays, un nombre plus élevé que les prévisions de la CENI.

En outre, la CENI a indiqué en octobre que, considérant les impératifs législatifs et logistiques, un délai de 504 jours après la fin du recensement des électeurs était nécessaire pour organiser l'élection présidentielle. Ce délai, qui signifiait un nouveau report du scrutin présidentiel à l'année 2019, a entraîné l'ire de l'opposition politique et d'une partie de la société civile. La communauté internationale a également réagi et demandé la tenue de l'élection en 2018.

Le 5 novembre 2017, faisant écho à la pression internationale, la CENI a annoncé la publication du calendrier électoral fixant finalement au 23 décembre 2018 la tenue des élections présidentielle, législatives, provinciales et locales, ainsi organisées en une seule séquence. Ce calendrier électoral a été immédiatement rejeté par l'opposition qui exige le respect de l'Accord du 31 décembre 2016 et le départ du Président Kabila dès la fin de l'année 2017. De son côté, le Conseil de sécurité de l'ONU a entériné le nouveau calendrier électoral, en mettant toutefois en garde contre tout nouveau report. La CENCO a, quant à elle, exhorté le Président Kabila à s'engager publiquement à ne pas se présenter à l'élection présidentielle du 23 décembre 2018 pour permettre la tenue du scrutin dans un climat apaisé.

Suivant le calendrier électoral, le Premier ministre a déposé le 20 novembre devant l'Assemblée nationale un projet de révision de la loi électorale, projet de loi visant à « rationaliser » le système électoral du pays. L'examen du projet de loi, débuté le 27 novembre, a entraîné de vives tensions dans l'hémicycle, les députés de l'opposition mais également plusieurs députés de la majorité étant vigoureusement opposés à certaines dispositions de cette réforme électorale. Le texte prévoit notamment un nouveau « seuil de représentativité » pour qu'un parti siège au Parlement, limitant de la

sorte les candidatures indépendantes ou issus de très petits partis, et l'augmentation importante de la caution demandée aux candidats. Les détracteurs du projet de loi soutiennent également que certaines dispositions favoriseront le maintien au pouvoir du parti présidentiel. Malgré les critiques, le texte a été adopté par l'Assemblée nationale le 4 décembre, en l'absence de l'opposition parlementaire qui a boycotté le vote. Il a ensuite été envoyé au Sénat avant d'être promulgué par le Président Kabila le 26 décembre. Le 15 janvier, des parlementaires ont déposé une requête devant la Cour constitutionnelle demandant l'annulation de certaines dispositions de la nouvelle loi électorale, jugées inconstitutionnelles. Une soixantaine de députés et de sénateurs ont signé la requête. Ils jugent notamment que les articles portant sur le seuil de représentativité et les cautions exigées entraînent un traitement inégalitaire des candidats potentiels.

L'Assemblée nationale a également adoptée en fin d'année 2017 le projet de budget 2018 qui prévoit notamment un montant de 912,2 milliards de Francs congolais pour le financement des élections. Ce montant insuffisant oblige la RDC a sollicité l'appui financier de ses partenaires internationaux. L'Union européenne a indiqué qu'elle appuierait des « élections crédibles », mais sous certaines conditions, notamment le respect des droits de l'Homme et la « réouverture de l'espace démocratique ».

Manifestations, violences et resserrement de l'espace démocratique

L'instabilité de la situation politique et de la vie institutionnelle en RDC a entraîné au cours des derniers mois de nombreuses mobilisations populaires – manifestations, journées « ville morte », grève, – occasionnant un risque plus élevé de resserrement de l'espace démocratique et d'atteintes aux droits fondamentaux. Plusieurs dizaines de manifestations organisées dans l'ensemble du pays par l'opposition politique et par la société civile opposée au maintien au pouvoir du Président Kabila ont été contenues de façon musclée par les forces de l'ordre. Les manifestants ont régulièrement été dispersés sans délai par des gaz lacrymogènes et des interpellations violentes. Les autorités ont aussi souvent choisi de ne pas autoriser la tenue de plusieurs marches et rassemblements publics, les participants étant ainsi immédiatement considérés comme prenant part à une manifestation illégale. Ces interdictions sont devenues plus courantes à partir du mois de novembre. En réponse à l'appel de l'opposition pour une journée de mobilisation nationale le 15 novembre, le chef de la police de Kinshasa aurait averti que « tout attroupement de plus de cinq personnes sera dispersé », une fermeté ayant amenée les Nations Unies et plusieurs membres de la communauté internationale à exprimer leur préoccupation quant au respect de la liberté d'expression.

Le 20 novembre, la CENCO a déploré « l'usage disproportionné de la force » par les agents de l'État lors des rassemblements publics. Avec l'aide de 200 observateurs sur le terrain, l'Église catholique a répertorié au moins 56 morts dans des manifestations tenues dans le pays entre avril et octobre 2017. Elle a également recensé trois policiers tués, au moins 105 manifestants blessés, dont 87 par balle, et au moins 355 cas d'arrestations de manifestants par la police, les forces armées ou les services spéciaux de l'État.

Le 31 décembre dernier, un an après la signature de l'Accord de la Saint-Sylvestre sous l'égide de l'épiscopat congolais, des comités dits de laïcs catholiques ont appelé à de grandes marches pacifiques après la messe dominicale dans l'ensemble du pays pour demander l'application de l'Accord. Interdites à nouveaux par les autorités, ces marches ont été rapidement empêchées par des opérations musclées des forces de l'ordre, parfois dans des lieux de cultes. Une dizaine de personnes seraient mortes selon

plusieurs sources. La police a quant à elle indiqué qu'aucune mort n'avait été enregistrée en marge des marches. 82 personnes, dont des prêtres, ont également été arrêtées à Kinshasa et 41 dans les autres villes du pays. La police aurait aussi interpellé douze enfants de chœur catholiques à la sortie d'une paroisse du centre-ville de la capitale. Le recours à la violence par les forces de l'ordre pour contrer les marches des catholiques a été fortement condamné par l'épiscopat congolais et la communauté internationale, notamment par l'Union européenne, l'ONU et le Vatican. Ils ont dénoncé des actions disproportionnées des forces de sécurité et insisté sur le nécessaire respect de la liberté d'expression et du droit de manifester pacifiquement. À l'appel d'un collectif catholique, de nouvelles marches, interdites par les autorités, se sont déroulées le 21 janvier à travers le pays et ont entraîné des heurts avec les forces de sécurité, principalement à Kinshasa. Au moins cinq personnes sont mortes et une trentaine ont été blessées. L'ONU, qui avait déployé dans la capitale congolaise une centaine de Casques bleus, s'est déclarée « consternée par la violence perpétrée par les forces de sécurité ».

À cet effet, certains cas d'arrestations et de détentions jugées arbitraires ou abusives ont été dénoncés au cours des derniers mois. La planification de marches de protestation ou d'actions de militantisme politique a notamment mené à l'arrestation préventive d'activistes de l'opposition et de membres de mouvements citoyens. La Mission de l'ONU pour la stabilisation en RDC (MONUSCO) a ainsi exprimé sa forte préoccupation quant aux nombreuses arrestations menées par les forces de l'ordre lors de la mobilisation du 31 juillet : plus de 120 cas auraient été relevés à Kinshasa, Goma, Lubumbashi, Beni, Butembo, Bukavu et Mbandaka, la plupart des personnes appréhendées ayant été libérées quelques jours plus tard. Le 30 septembre, près d'une cinquantaine de personnes ont été appréhendées à Goma et Kisangani. Le 22 octobre, 48 militants du parti d'opposition UDPS auraient été arrêtés à Lubumbashi à la veille de l'arrivée annoncée dans la ville du chef de leur parti. Le 15 novembre, lors de la journée de mobilisation appelée par l'opposition dans l'ensemble du pays, une quarantaine de personnes auraient été interpellées. Des députés de l'opposition ont également été appréhendés lors d'une marche interdite le 30 novembre et le leader de la coalition du *Rassemblement*, Felix Tshisekedi, s'est vu empêché d'y participer, des policiers ayant été déployés devant sa résidence. De même, cinq militants ont été arrêtés le 30 décembre alors qu'il faisait du porte-à-porte pour promouvoir les marches catholiques du 31 décembre. Le 18 janvier, des mandats d'arrêt ont été émis contre certains organisateurs des comités à l'origine de ces marches. Inquiète de cette restriction de l'espace démocratique, l'ONU a appelé à plusieurs reprises au cours de l'automne le gouvernement congolais à libérer les activistes arrêtés et à « garantir les libertés publiques et les droits civils et politiques de tous ». Douze opposants arrêtés lors des manifestations de décembre 2016 contre le maintien au pouvoir du Président ont d'ailleurs dû attendre neuf mois en détention avant d'être finalement acquittés le 8 septembre dernier.

Enfin, des coupures d'Internet et de réseaux de téléphonie mobile ont eu lieu en amont des grandes manifestations de l'opposition. Les opérateurs auraient reçu la consigne de suspendre leurs services pour des raisons de sécurité nationale. Du reste, après neuf mois de blocage de son signal, *Radio France Internationale* (RFI) a pu de nouveau émettre sur les ondes à Kinshasa le 11 août dernier.

Violences dans l'Est du pays

La situation sécuritaire dans l'Est de la RDC demeure très préoccupante depuis plusieurs mois, la région étant déchirée par des conflits impliquant des dizaines de groupes armés. Les provinces orientales du Nord-Kivu et du Sud-Kivu sont particulièrement touchées par des massacres de civils s'y

opérant depuis octobre 2014. Bien que la très forte majorité des troupes de la MONUSCO soient déployées dans les provinces de l'Est, les milices locales, qui s'affrontent pour le contrôle des ressources minières et forestières, continuent d'y commettre de nombreuses violations des droits de l'Homme. Les affrontements avec les *Forces armées de la RDC* (FARDC) sont nombreux et les pertes en vie humaine – militaires, civils ou rebelles – sont très élevées. Cette crise sécuritaire influe fortement sur la stabilité et sur la sécurité de l'ensemble de la région des Grands Lacs. Outre les miliciens des groupes Maï Maï, plusieurs rebelles armés sévissant sur le territoire congolais sont originaires des pays voisins tels que l'Ouganda, le Rwanda et le Soudan du Sud.

Les affrontements entre les FARDC et les milices Maï Maï, principalement dans le Sud-Kivu, ont causé la mort de plus d'une quinzaine de militaires congolais depuis juillet dernier. Les 22 et 24 décembre, neuf soldats ont été tués par des miliciens Maï Maï dans deux embuscades dans la région de Baraka. De plus, deux prêtres ont été kidnappés par les Maï Maï en juillet. Les rebelles armés ougandais de l'*Allied Defence Force* (ADF) ont également mené des attaques très meurtrières au cours des derniers mois dans le Nord-Kivu. Près d'une trentaine de civils auraient été assassinés, dont 26 dans une embuscade le 7 octobre, et près d'une vingtaine de Casques bleus de la MONUSCO ont été tués. Le 7 décembre, un assaut attribué aux miliciens de l'ADF sur un camp de la MONUSCO s'est soldé par la mort de 14 Casques bleus tanzaniens et par 53 blessés. Il s'agit de l'attaque la plus meurtrière contre des soldats de l'ONU dans l'histoire récente de l'organisation. En janvier, ce sont une dizaine de personnes, dont un journaliste, qui ont été kidnappés par des membres présumés de l'ADF. Dans le Nord-Kivu, les rebelles rwandais des *Forces démocratiques pour la libération du Rwanda* (FDLR) ont aussi tués une dizaine de civils et au moins un policier au cours de l'automne. Enfin, en août 2017, dans la province du Haut-Uele, dans le Nord-Est du pays, une quarantaine de personnes, dont un agent de la CENI sur place pour l'inscription des électeurs, ont été enlevés par des rebelles ougandais de la *Lord's resistance Army* (LRA).

En juillet, le Haut Commissariat de l'ONU pour les réfugiés (HCR) a dénombré 80 000 déplacées en six jours dans le Sud-Kivu, les populations fuyant les violents combats entre l'armée congolaise et une milice locale. En septembre, ce sont plus de 14 500 personnes de Lubero, dans le Nord-Kivu, qui ont fui vers l'Ituri voisine en quelques jours. Des manifestations ont d'ailleurs eu lieu dans ces régions en août et en septembre dernier pour dénoncer la recrudescence de l'insécurité. En outre, près de 3 400 personnes auraient fui les provinces du Haut-Katanga et de Tanganyika vers la Zambie au mois de septembre dernier selon le HCR. Beaucoup de ces réfugiés, dont 60 % étaient des enfants, souffraient de malnutrition, de paludisme, de dysenterie et autres. La Zambie accueille environ 27 300 réfugiés congolais selon le HCR.

La province de Tanganyika est en outre le théâtre de violences récurrentes et meurtrières liées au conflit foncier ancestral entre Bantous sédentaires et Pygmées nomades. En août, près d'une soixantaine de personnes auraient été tuées et un village brûlé.

Violences dans les provinces du Kasai

De même, le centre du pays – provinces du Kasai et du Kasai-Central – a été sujet à des violences meurtrières entre les forces de l'ordre et les partisans du défunt chef traditionnel Kamuina Nsapu au cours de la dernière année. Sans signifier la fin du conflit, on observe depuis quelques mois une accalmie et un retour fragile du contrôle des forces du gouvernement. L'ouverture des premiers bureaux

d'enregistrement des électeurs en septembre témoigne d'une amélioration de la sécurité. À la mi-octobre, les autorités provinciales annonçaient que près d'un quart des quelque 30 000 ressortissants congolais réfugiés en Angola pour fuir les violences du Kasai étaient rentrés en RDC. Des attaques de miliciens locaux ont néanmoins eu lieu en janvier. Un agent de l'État a été tué et décapité dans la nuit du 9 au 10 janvier et des hommes armés ont attaqué des militaires près de l'aéroport de Kananga, tuant quatre soldats.

De plus, le HCR insiste sur les destructions massives et les « souffrances humaines à très grande échelle » ayant frappé les populations du Grand Kasai. Dans certaines régions, 9 villages sur 10 ont été entièrement brûlés et les centres de santé, écoles et autres bâtiments publics ont été systématiquement pillés et détruits. Le HCR a lancé un appel de fonds de 102,5 millions de dollars pour financer ses opérations de soutien humanitaire dans la région. Au cours des quelques mois du conflit, la CENCO a estimé le nombre de victimes tuées dans le Grand Kasai à plus de 3 000 alors que de son côté, l'ONU y a recensé au moins 80 fosses communes et plus de 1,27 million de personnes déplacées. Trois experts internationaux ont été dépêchés par les Nations Unies pour enquêter sur ces violences.

Évasions de prisonniers

Au cours des mois de mai et juin dernier, des vagues successives d'évasion et d'attaques de pénitenciers se sont produits. Plus de 4 000 détenus se sont notamment évadés le 17 mai à Kinshasa et 936 le 11 juin à Beni. Le 24 septembre, ce sont 34 prisonniers, dont 27 condamnés pour viol, qui se sont évadés de la prison centrale de Mwenga, dans l'Est de la RDC. Les conditions de détention déplorables de certaines prisons congolaises sont connues, notamment en raison du manque de nourriture et de médicaments qui ne sont plus fournis par l'État. D'ailleurs, l'administrateur de la prison centrale de Dongo, dans le Nord-Est du pays, a annoncé la mort de 5 détenus en septembre, sans préciser la cause exacte des décès. Il aurait toutefois précisé que la surpopulation carcérale était propice aux maladies et aux famines. Le 1^{er} décembre, 19 détenus poursuivis pour viol et vol se sont évadés de la prison de Kalehe, dans le Sud-Kivu. Ils auraient profité de la distraction des gardiens pour creuser un trou dans le mur de la façade arrière de leur cellule.

Situation humanitaire, droits de l'Homme et Conseil des droits de l'Homme

Au demeurant, la situation humanitaire demeure préoccupante en RDC. Le HCR a annoncé le 27 août une forte croissance du nombre de déplacés dans le pays, passant de deux millions au début de l'année 2017 à 3,8 millions. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (Unicef) a également lancé un cri d'alarme en décembre pour qu'un soutien soit apporté aux quelque 750 000 enfants qui souffrent de malnutrition aiguë sévère dans le Kasai. Seulement 400 000 des 3,2 millions de personnes souffrant d'insécurité alimentaire grave au Kasai ont reçu une aide en décembre selon l'ONU. Le 17 janvier, un appel de fonds de 1,68 milliard de dollars a ainsi été lancé par l'ONU pour une aide humanitaire en faveur du pays.

Sur le plan des droits de l'Homme, la MONUSCO a regretté en octobre la hausse du nombre de violations des droits humains, principalement perpétrés par des agents de l'État. Sur l'ensemble du territoire de la RDC, la MONUSCO a recensé 704 violations en octobre 2017, contre 644 en septembre et 441 en août, soit une augmentation de 60 % en deux mois. 442 violations auraient été commises par des agents de l'État (soit 63 %), incluant l'exécution extrajudiciaire de 56 personnes. Les groupes

armés auraient quant à eux été responsables de 262 atteintes aux droits humains, dont la mort de 135 civils. Plus de 70 % des violations documentées en octobre ont été commises dans les provinces de l'Est de la RDC. Pour sa part, la restriction de l'espace démocratique a entraîné 136 violations au cours du même mois.

De plus, un rapport de l'ONU publié en octobre soutient que les miliciens Bana Mura ayant exécuté sommairement au moins 64 personnes, dont 9 femmes et 21 enfants, et violés au moins 41 femmes et deux enfants dans le Kasai en avril 2017 ont reçu le soutien actif, voire dans certains cas la participation, de militaires des *Forces armées congolaises* (FARDC). Le gouvernement a indiqué que des enquêtes judiciaires étaient en cours. De même, l'ONG *Human Rights Watch* a accusé en décembre le régime du Président Kabila d'avoir recruté des anciens miliciens armés du M23 pour réprimer les manifestations de décembre 2016, grief rejeté par Kinshasa. Quelques jours plus tard, la *Fédération internationale des droits de l'Homme* (FIDH) a à son tour accusé dans un rapport des membres des forces de sécurité congolaises et d'une milice soutenue par l'armée d'avoir « planifié » des massacres relevant de « crimes contre l'humanité » contre l'ethnie Luba dans plusieurs dizaines de villages du territoire de Kamonia, au Kasai, entre mars et juin 2017.

En décembre, les ONG et militants des droits de l'Homme ont célébré une victoire contre l'impunité des crimes sexuels dans les zones de conflit avec la condamnation à perpétuité par un tribunal militaire congolais de 12 miliciens jugés pour viols massifs sur des enfants dans le Sud-Kivu, faits qualifiés de crimes contre l'humanité. Parmi les condamnés figure un ancien député provincial et chef présumé de la milice.

Enfin, la RDC a été élue le 16 octobre au Conseil des droits de l'Homme de l'ONU. 15 sièges étaient à pourvoir, dont 4 pour l'Afrique. La RDC a recueilli 151 voix sur 193. Cette élection a été critiquée par les États-Unis et plusieurs ONG en raison du bilan mitigé de la RDC en matière de droits humains.

Mission de l'ONU pour la stabilisation en RDC (MONUSCO)

Le 29 juin, la Cinquième Commission chargée des questions administratives et budgétaires de l'ONU a recommandé à l'Assemblée générale une coupure d'un milliard de dollars dans le budget des opérations de maintien de la paix pour la période du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018. Le budget de la MONUSCO, la plus importante opération de paix de l'ONU, a ainsi été amputé de près de 9 % et ses effectifs réduits. En octobre, le secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, a toutefois mis en garde contre de nouvelles coupes risquant de mettre en péril la réussite du mandat de la MONUSCO. Pour des raisons budgétaires, quatre des bases de la MONUSCO dans la province de l'Ituri ont été fermées en décembre. La population de Bogoro s'est publiquement opposée à cette fermeture, allant jusqu'à envisager suivre les Casques bleus dans leur redéploiement pour profiter de leur protection.

Togo

Depuis le mois d'août 2017, des manifestations massives se sont tenues dans les grandes villes du pays à l'initiative de l'opposition. Les manifestants exigent des réformes constitutionnelles et institutionnelles et appellent à un retour à la Constitution de 1992. Cette dernière fut modifiée en 2002 par le Président Gnassingbé Eyadema, modification qui lui permit notamment de se présenter pour un

nouveau mandat présidentiel. À sa mort en février 2005, le pouvoir fut confié à son fils Faure Gnassingbé qui fut par la suite élu à la présidence en avril 2005 lors d'un scrutin ayant entraîné des violences entre les forces de l'ordre et l'opposition et causé la mort d'une centaine de personnes. Afin de mettre fin à la crise politique postélectorale, les acteurs politiques togolais et la société civile ont signé un *Accord politique global* (APG) le 20 août 2006, accord prévoyant entre autres la révision du cadre électoral et des réformes institutionnelles. La réélection du Président Gnassingbé pour un troisième mandat en avril 2015 a de nouveau provoqué des heurts entre militants de l'opposition et forces de l'ordre. Depuis cette réélection, l'opposition exige que les mesures prévues par l'accord de 2006, notamment celles relatives au rétablissement de la limitation du nombre de mandats, au scrutin à deux tours et au vote de la diaspora, soient mises en œuvre.

Manifestations et violences

Le 3 août, plusieurs milliers de partisans de l'opposition ont participé à une première marche d'envergure à Lomé pour exiger ces réformes constitutionnelles et institutionnelles. À l'appel du *Parti national panafricain* (PNP), parti d'opposition, des milliers de manifestants ont par la suite investi les rues de Lomé, Anié, Sokodé et Kara le 19 août pour demander le retour à la Constitution de 1992. Ces marches ont donné lieu à des affrontements avec les forces de l'ordre causant la mort de deux civils à Sokodé et faisant plusieurs blessés. Des dizaines d'arrestations ont également eu lieu. Une journée « ville morte » a été organisée par l'opposition à Lomé le 25 août. En réponse, plusieurs milliers de partisans du président Gnassingbé ont marché à leur tour dans les rues de Lomé le 29 août pour soutenir le gouvernement.

Les manifestations de l'opposition contre le pouvoir togolais se sont poursuivies au cours de l'automne de façon quasi hebdomadaire. Au début du mois de septembre, ce sont des centaines de milliers de manifestants, dans une dizaine de villes du pays, qui se sont réunis pour réclamer les réformes constitutionnelles et institutionnelles. À Lomé, les manifestants ont finalement été dispersés sous les gaz lacrymogènes par les forces de l'ordre et au moins 80 personnes ont été arrêtées. De nouvelles marches ont eu lieu les 20 et 21 septembre à travers le pays à l'appel de l'opposition. Des partisans du parti au pouvoir se sont simultanément réunis pour exprimer leur appui au Président Gnassingbé. Un enfant de 9 ans a été tué et 25 personnes ont été blessées à Mango, au Nord du pays, lors de ces nouvelles marches. Un adolescent de 15 ans a également succombé à ses blessures à Bafilo. L'opposition s'est de nouveau mobilisée le 4 et le 5 octobre, puis les 17, 18 et 19 octobre, où des affrontements violents avec les forces de l'ordre ont eu lieu à Lomé et à Sokodé alors que le gouvernement avait interdit toute marche dans les rues du pays pendant les jours de semaine. Une dizaine de personnes seraient mortes, dont deux militaires, et une centaine de personnes blessées. Plusieurs villes ont également été privées de connexion Internet en marge des manifestations du mois de septembre et octobre. Les manifestations ont repris à Lomé les 7, 8 et 9 novembre, puis les 16 et 17 novembre et les 29 et 30 novembre, les opposants demeurant mobilisés. Des milliers de manifestants étaient à nouveau dans les rues de la capitale le 2 décembre, puis le 13 décembre, le 16 décembre et le 27 décembre. Des heurts violents avec les forces de l'ordre ont eu lieu lors d'une marche le 28 décembre, douze personnes ayant été blessées, dont cinq très gravement. À la suite de ces violences, des dizaines de milliers de manifestants sont descendus à nouveau dans les rues de Lomé le 30 décembre. Depuis le début de la crise en août, la mobilisation des opposants ne semble pas s'être

essoufflée et les manifestations se poursuivent à un rythme régulier. Le 21 janvier, ce sont des milliers de femmes qui ont manifesté à l'appel de l'opposition.

Ces tensions politiques et sociales ont mené le gouvernement togolais à annuler la Conférence ministérielle de la Francophonie (CMF) qui devait se tenir à Lomé à la fin du mois de novembre. En outre, plus de 500 Togolais auraient trouvé refuge au Ghana au cours de l'automne afin de fuir la répression des forces de sécurité dans ce contexte de contestation populaire. Parallèlement, les enseignants des établissements scolaires publics ont entamé le 4 décembre des journées de grève pour exiger une amélioration de leurs conditions salariales.

Dialogue politique

Lors d'une rencontre de la *Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest* (CEDEAO) à Niamey le 24 octobre, plusieurs chefs d'État ont appelé le gouvernement togolais à respecter le droit de manifester, à mettre fin aux violences et à ouvrir un dialogue inclusif. Déjà en septembre, le président de la CEDEAO avait encouragé le pouvoir togolais à dialoguer avec l'opposition et à réaliser des réformes constitutionnelles. Au cours du mois de novembre, les autorités togolaises ont ainsi levé l'interdiction des manifestations en semaine et ont annoncé la tenue d'un dialogue politique entre le parti présidentiel et l'opposition. En décembre, le gouvernement togolais a convié les représentants des principaux partis politiques à des consultations afin de recueillir leurs avis et suggestions concernant les modalités du dialogue. La coalition de l'opposition a boycotté ces consultations du fait que seuls 5 des 14 partis d'opposition auraient été invités et a dénoncé l'absence de médiations. Des efforts de médiation seraient d'ailleurs entamés par les présidents ghanéen et guinéen.

Projet de réforme constitutionnelle

En septembre, un avant-projet de loi portant sur la réforme constitutionnelle a été adopté par le Conseil des ministres. Le projet de réforme constitutionnelle reprend les principales revendications des protestataires, soit la limitation du nombre de mandats présidentiel et l'instauration d'un scrutin à deux tours. Le texte a été approuvé par les 2/3 des membres de l'Assemblée nationale, l'opposition parlementaire ayant boycotté le vote, notamment en raison de la non-rétroactivité de la limitation des mandats présidentiels. Le projet de réforme constitutionnelle n'a toutefois pas obtenu les 4/5 des voix requises par l'article 144 de la Constitution ; il sera donc soumis *de facto* à un vote par référendum « au cours des prochains mois ».

e. Veille parlementaire

France

Des élections sénatoriales se sont tenues le 24 septembre afin de renouveler au suffrage indirect la moitié des 348 sièges de la chambre haute du Parlement français. Le groupe *Les Républicains* a obtenu le plus grand nombre de sièges et conserve sa majorité au Sénat.

Guinée équatoriale

Des élections législatives, sénatoriales et municipales ont eu lieu le 12 novembre 2017. Le *Parti démocratique de Guinée équatoriale*, au pouvoir depuis près de quarante ans, a remporté avec ses 14 partis alliés les 75 sièges de sénateurs, toutes les mairies du pays et 99 des 100 sièges de la Chambre des députés.

Mauritanie

Le projet de révision constitutionnelle, entraînant notamment la suppression du Sénat, a été approuvé par près de 86 % de la population lors du référendum tenu le 5 août dernier. Le taux de participation s'est élevé à 53,7 %.

République tchèque

Lors des élections législatives des 20 et 21 octobre 2017, le parti populiste ANO, mené par l'homme d'affaires Andrej Babis, a remporté 29,6 % des suffrages exprimés devant les libéraux du *Parti démocratique civique* (ODS) à 11,3 %. Le 12 janvier avait ensuite lieu le premier tour de l'élection présidentielle. Le Président sortant, Milos Zeman, a obtenu 38,98 % des suffrages. Le second tour a lieu le 26 et 27 janvier ; les résultats n'étaient pas disponibles au moment de diffuser le présent rapport. Milos Zeman y affronte le candidat pro-européen Jiri Drahos, qui avait réuni 26,39 % des voix au premier tour.

Rwanda

Lors de l'élection présidentielle tenue le 4 août 2018, le Président sortant Paul Kagamé, du *Front patriotique rwandais* (FPR), a obtenu 98,79 % des voix. Il a prêté serment le 19 août pour son troisième mandat présidentiel de sept ans.

Sénégal

Les élections législatives ont eu lieu le 30 juillet 2017. La coalition de la majorité présidentielle a obtenu 49,48 % des suffrages exprimés et 125 sièges sur 165. En septembre, les députés ont reconduit M. Moustapha Niasse au poste de Président de l'Assemblée nationale.